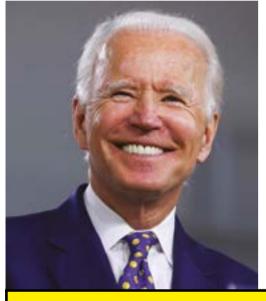
# LA SEIVAINE CAINE



N° 4017 du Mardi 10 Novembre 2020 - 68° Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

**GESTES BARRIÈRES CONTRE LA COVID-19** 

# Une épine dans le pied du Gouvernement (P.3)



**ETATS UNIS D'AMÉRIQUE** 

Joe Biden, nouveau locataire de la Maison blanche (P.7)

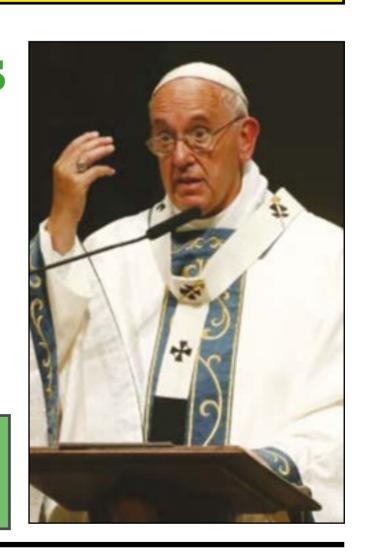
**MAGISTERE** 

Le Pape François n'a pas autorisé les unions homosexuelles!

(P.9)

Editorial

Etats-Unis d'Amérique



# **ANNONCES**

#### **MAITRE NOEL MOUNTOU NOTAIRE**

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél.: (242) 06 660 81 10; E-Mail: noelmountounotairel@gmail.com

#### «Entreprise des Travaux et Aménagement» En sigle ENTRA & A

Société A Responsabilité Limitée CAPITAL: 1.000.000 FRANCS CFA Siège social: Quartier Songolo, vers le bar Ex-Songolo les Bains POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO

#### **AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte en la forme authentique, en | \*Dératisation; date à Pointe-Noire du cinq décembre deux mil dix-neuf, enregistré le trente décembre de la même année au Domaine et Timbres de Pointe-Noire Loandiili, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée «Entreprise des Travaux et Aménagement», en sigle EN-TRA & A, SARL, au capital de F.CFA UN MILLION (1,000.000), dont le siège est établi à Pointe-Noire, quartier Songolo, vers le bar Ex-Songolo les Bains.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo: \*Bâtiment et Travaux Publics;

- \*Prestations on/offshore;
- \*Maintenance industrielle;
- \*Gestion et mise à disposition du per-
- \*Fourniture des équipements industriels et pétroliers;
- \*Fourniture des équipements électriques
- \*Location véhicules et transport;
- \*Import Export;
- \*Traitement phytosanitaire;
- \*Désinfection;
- \*Désinsectisation;

- \*Déserpentisaption:
- \*Fumigation;
- \*Pulvérisation;
- \*Espaces verts & jardins;
- \*Nettoyage industriel.

Et, plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utiles ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur Josaphat DIAMESO TUDIEN-GELE est nommé Gérant de la société, pour une durée de quatre (04) années renouvelables par décision des associés.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N°CG-PNR-01-2020-B12-00001.

Pour avis.

Maître Noël MOUNTOU, NOTAIRE.

#### **REMERCIEMENTS**

Les enfants MOUAMBA: Mouamba Olga Guilaine, Mouamba Nzembe Achile, Mouamba Laure Patricia, Mouamba Nzembe Odilon, Mouamba Lembe Ursule, Mouamba Alex Prisca, Mouamba Moutsinga Armelie, Mouamba Fabien Gaël, Mouamba Vlady Jeanely, ainsi que leurs conjoints et conjointes respectifs, remercient les parents, amis et connaissances, pour leur assistance multiforme qu'ils ont apportée, lors du décès à l'âge de 76 ans de leur père Jean Paul MOUAMBA, enseignant retraité, grand lecteur de La Semaine Africaine, le 12 octobre 2020, à l'hôpital général A. Cisé. L'inhumation a eu lieu au cimetière du village Mayeko, département de la Bouenza, le 23 octobre 2020.

Les remerciements, spécialement, à leurs collègues de service, les ressortissants de Mont-Belo,

Gambouissi de Mongo-Kamba, pour avoir honoré de leur présence.



Que son âme repose en paix!

les fidèles de la paroisse de l'église évangélique du Congo, le club des Marcheurs de



#### **COMMUNIQUE DE PRESSE**



Le monde va célébrer ce 14 novembre la Journée mondiale du diabète. Pour cette année le thème est «Le personnel infirmier et le diabète». La campagne vise à sensibiliser sur le rôle crucial joué par le personnel infirmier dans la prise en charge du diabète.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le personnel infirmier représente 59% du personnel de santé dans le monde. Dans notre pays, de nombreuses structures de santé sont tenues par ce personnel. Promouvoir le rôle du personnel infirmier reste capital pour améliorer et soutenir l'accès aux soins du diabète. La Fédération International du Diabète estimait à 463 millions le nombre de personne atteintes de diabète dans le monde. Ce nombre devrait atteindre 578 millions en 2030. Pour commémorer cette Journée et tenant du contexte particulier lié à la Covid-19, l'association Diabaction Congo et ses partenaires lance du 09 au 14 novembre la campagne «Une semaine du diabète» marquée par la sensibilisation des communautés, la distribution des médicaments antidiabétiques et la formation à distance des professionnels de santé de proximité. Les activités seront réalisées à la Maison Bleue du Diabète.

«Personnel infirmier: marquez la différence dans la gestion du diabète»

Dr Evariste BOUENIZABILA Président Scientifique

#### Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville B.P.: 1431; Tél.: 05 736 64 64, République du Congo

### INSERTION LEGALE **«UNO MOTORS» SARL**

Société à Responsabilité Limitée Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000) Siège social: 124, Avenue MOE PRATT, Grand-marché POINTE-NOIRE, REPUBLIQUE DU CONGO RCCM: CG-PNR-01-2020-B12-00168

Il appert d'un acte authentique reçu par | SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 124 Avenue le Notaire soussigné, le 15 octobre 2020, enregistré à Pointe-Noire, le 20 octobre 2020, folio 205/4, n° 706, la création d'une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à Responsabilité Limitée (SARL);

#### **OBJET:**

La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- -Montage et vente de véhicules;
- -Vente de motos;
- Vente de tricycles;
- -Vente de pneus:
- -Vente de pièces détachées;
- -Vente des huiles moteurs et accessoires;
- -Importation de tous matériels liés à l'activité automobile.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

**DENOMINATION: «UNO MOTORS» SARL;** 

MOE PRATT, Grand-marché, République du Congo;

DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M.;

#### **GERANCE:**

- Monsieur Vijay Dilip CHANDIRAMANI est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée;
- Monsieur Laxman Shabhunath VASWANI est nommé en qualité de cogérant de la société, pour une durée indéterminée;

**RCCM:** CG-PNR-01-2020-B12-00168;

**DEPOT LEGAL:** Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 28 octobre 2020.

Fait à Pointe-Noire, le 2 novembre 2020.

Pour avis.

Maître Christèle Elianne **BOUANGA-GNIANGAISE.** Notaire.

#### **ETUDE de Maître Anicet BALHOU Notaire**

B.P: 4171; Tél.: (242) 05.557.44,10 E-mail: etude.anicetbalhou@yahoo.fr Etude sise à l'Immeuble C.N.S.S, 3e étage, porte 303; 19, Avenue Charles DE GAULLE, Pointe-Noire; REPUBLIQUE DU CONGO

#### INSERTION LEGALE

Aux termes des résolutions du Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire, reçu en la forme authentique par le notaire soussigné, en date du cinq février deux mille dix-neuf à Pointe-Noire, enregistré le dix-neuf mars de la même année sous le no 155 folio 53/1.

Les Associés de la Société "PALCO", Société A Responsabilité Limitée, au capital de Francs CFA un milliard deux cent mille (1.200.000.000), dont le siège est sis à Pointe-Noire. Avenue Alphonse Pemousso, Grand, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le n° RCCM CC/PNR/09 B 1266;

#### Ont, entre autres, décidés:

- D'agréer la cession de MILLE (1.000) parts sociales intervenue entre Monsieur Bernard FOKOU et la Société SOFAPRAL SARL;
- De la mise à la disposition par la société SOFAPRAL à la société PALCO, en cas de besoin, des sommes d'argent à titre d'avance en compte courant;
- De la nomination de Monsieur Christien SONAGOU SIGNE, en qualité de gérant, pour une durée de deux (02) ans.

Pour avis,

Le Notaire. **Hugues Anicet MACAYA BALHOU** 

#### **GESTES BARRIÈRES CONTRE LA COVID-19**

# Une épine dans le pied du Gouvernement

Depuis la baisse des cas de contamination et l'annonce faite par la Commission Santé du Sénat après sa visite dans trois centres de prise en charge des malades de la COVID-19 à Brazzaville, la population ne respecte plus les mesures barrières. Les pouvoirs publics ont eux aussi baissé la garde. Les contrôles de routine sur l'application des gestes barrières ne se font plus et le commun des mortels redoute une probable explosion de cas surtout avec la deuxième vague de la maladie qui secoue plusieurs régions du monde. Certains pays mettent en œuvre des mesures restrictives, allant jusqu'au reconfinement, comme aux premières heures de survenue de la pandémie.

a flambée de contaminations à la COVID-19 en Europe et aux Amériques, consécutive à la deuxième vague de la maladie, est très préoccupante. La situation inquiète et ne rassure pas les pays africains où les systèmes de santé sont très fragiles.

Au Congo, la décision de fermer les frontières aériennes n'est pas encore d'actualité. On assiste toujours à une vague de vols en provenance des pays fortement touchés par la pandémie. La prudence voudrait pourtant que les mesures urgentes soient prises pour éviter de faire subir à la population un deuxième confinement

La gestion de la maladie pose toujours problème. Si on note une diminution de cas dans les centres de prise en charge, on constate néanmoins un relâchement de la population dans le respect des gestes barrières, y compris de la part des pouvoirs publics à faire appliquer ces mesures

Les campagnes de sensibilisation initiées çà et là se sont estompées sans raison aucune. Les élus du peuple et locaux qui pourtant avaient pris le relai de la sensibilisation se sont essoufflés. Rares sont ceux qui continuent à appeler leurs mandants au strict respect des gestes barrières. Les masques ne sont plus portés alors que sur le marché, le prix unitaire d'un masque chirurgical est à 100F.Cfa maintenant. Et quand ils sont portés, c'est de façon pas conforme.

Dans les bars, les gens s'exhibent sans maques en train de boire en groupe autour d'une table, sans respecter la distanciation physique. Ils se touchent, s'embrassent et causent sans masques, en se partageant même les cigarettes. En plus, aucun dispositif de lavement de

mains n'est prévu dans ces en-

droits qui acceptent même les

rassemblements de plus de 50

personnes pourtant interdits.

En dépit de l'interdiction, les night clubs ont rouvert et fonctionnent sous d'autres formes. Les chapiteaux sont installés dans les ruelles. De même, les enterrements ne se font plus dans la stricte intimité familiale. L'extérieur des morgues est redevenu comme avant, bourré de gens, de véhicules et bus qui attendent les corbillards sur l'avenue Lénine où vers l'ENAM pour former les cortèges funèbres.

La population continue de ne pas tousser au creux des coudes ou à utiliser les mouchoirs à jeter, voire les gels hydro-alcoolisés. Et que dire des bus «mal à l'aise»?

Face au laxisme du Gouvernement à mettre de l'ordre dans ces moyens de transport en commun public, la population dubitative, est dans le *«que faire?»*. On ne peut pas demander une chose et vouloir son contraire, même si ces bus appartiennent à l'Etat et renflouent ses caisses. La coordination nationale de gestion de la pandémie de COVID-19



Le Premier ministre Clément Mouamba

a passé sous silence cette problématique. Des bousculades sont observées dans les arrêts de bus au mépris de la maladie. Le pire est donc à craindre. Si les choses restent en l'état, les arrêts de bus ne se transformeraient-ils pas en des lieux de forte contamination du virus? Que dit le Gouvernement?

La situation épidémiologique s'est améliorée considérablement dans le pays, a reconnu la Coordination. Conscient du fait que la maladie était encore active, le Gouvernement a organisé la rentrée scolaire sans prendre des dispositions nécessaires pour encadrer les choses afin d'éviter des contaminations en masse. Dès lors que des cas positifs sont enregistrés dans les établissements scolaires, la Coordination nationale a enfin pris des mesures. Bien trop tard et la maladie a peut-être déjà gagné du terrain.

Pour tenter de contenir sa propagation, le Gouvernement a décidé d'acquérir et distribuer des masques artisanaux lavables aux étudiants (55.000), aux élèves des collèges et lycées (550.000) dans les principales villes du pays; acquérir une plate-forme d'enseignement à distance pour l'université Marien Ngouabi, afin de limiter au strict nécessaire les cours en mode présentiel; procéder à la fermeture effective des résidences

universitaires en faisant partir les occupants encore présents sur les lieux; organiser régulièrement (au moins une fois par mois) le dépistage des échantillons d'élèves et étudiants ainsi que des personnels; doter les établissements scolaires et universitaires des matériels de prévention (visières pour les enseignants, matériels et produits de désinfection des salles, thermo-flash dans chaque salle, solution hydro alcoolique, etc).

Une somme de deux milliards cinq cents millions de F.Cfa sera débloquée pour faire face à ces urgences.

Faute de paiement de leurs indemnités, les agents de santé sensés vérifier la température des passagers au poste de contrôle de Yié ont déserté le

A Malele et à Mengo, la prise de température ne se fait plus. Seul le contrôle des masques et le nombre des passagers dans les bus sont de rigueur, peut-être des amendes qui sont payées par les usagers et les conducteurs. Même à l'entrée de Dolisie, les agents de santé n'y sont plus. On les retrouve à un seul endroit sur la route nationale n°1, au poste de péage situé à l'entrée de Loutété.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## L'UDH-YUKI VEUT SE METTRE EN ORDRE DE BATAILLE POUR LA PRÉSIDENTIELLE

# Les militants et sympathisants sont passés à la collecte des fonds

Dans l'esprit apparent de n'avoir à compter que sur ses propres forces, l'Union des démocrates humanistes Yuki, de Guy Brice Parfait Kolélas, a lancé samedi sa campagne de collecte de fonds. Dans un esprit de fête et de grande détente, le parti de Guy Brice Parfait Kolélas a rempli la cour et la rue de son siège de Bacongo Mpissa pour cette opération vécue avec enthousiasme.

Suivant la structuration du parti, hommes et femmes sont passés au bassinet pour déposer l'enveloppe contenant leur donation.



Des militants de l'UDH-Yuki

Pendant que la sono diffusait un air spécialement composé pour le leader.

En attendant la mise en place prochaine d'une plateforme pour faciliter cette collecte par voie électronique, le président du Conseil national de gestion du fonds de collecte, Joseph Badiabo, a souligné que cette opération est appelée à s'étendre sur toute l'étendue du territoire ; elle revêt un caractère patriotique et se fait sur une base volontaire.

L'opération est, en outre, la suite logique de la déclaration de Guy Brice Parfait Kolélas, le 16 janvier dernier au Palais des Congrès, et par laquelle d'Amérique

Editorial

**Etats-Unis** 

a Maison Blanche est sur le point de changer de locataire. Après quatre années de gouvernance républicaine avec M. Donald Trump, la majorité a basculé en faveur des Démocrates, avec M. Joe Biden comme président et Mme Kamala Harris comme vice-présidente. Dans un pays où la question raciale n'est pas de peu de poids, les Africains que nous sommes nous réjouissons de l'exécutif Blanc-Noir qu'ils forment, après le Noir-Blanc que Joe Biden constituait avec Barack Obama comme président en 2016.

Les symboles sont donc forts et l'orgueil des Noirs, aux Etats-Unis et dans la diaspora, réconforté. Il ne fait aucun doute que s'il avait été donné à l'Afrique de voter à l'élection américaine du 3 novembre dernier, le Centre, l'Ouest, le Nord et le Sud du continent, toutes voix confondues, auraient opté pour le Démocrate à une très écrasante majorité. Mais ce choix aurait peut-être reposé sur des raisons plus épidermiques que raisonnées. Tant Donald Trump a assis une consistance réputation de dédain des autres. Et surtout de nos pays.

Ces élections nous apprennent à considérer au moins quatre choses, concourant à la démocratie:

- Pour sympathique ou antipathique qu'il soit, le président d'une puissance démocratique est choisi par son peuple, sur la base de l'attention qu'il porte à ses préoccupations. Supporters et opposants se déterminent sur cela, pas sur la qualité du sourire ou les rictus. Rien n'est joué d'avance.
- Un dirigeant est aussi ce que sont la constance et la force des idées qu'il défend pour ce peuple. M. Donald Trump a commencé par relever l'économie, noué et rompu des partenariats au nom de ce que ses convictions et celles de son équipe (il en avait!) commandaient. Pas des impératifs de bienséance;
- Nous aurions aimé de beaucoup que M. Trump arrivât en Afrique, nous dire un petit bonjour. Il ne l'a pas fait et cela ne l'a pas empêché de dormir. Les mesures cosmétiques et les prises de position *«politiquement correctes»*, il nous a appris à comprendre qu'elles n'avaient de sens que si elles participaient du bien-être de son peuple. Bien-être économique d'abord, et en priorité, le serrage des mains et les tapes sur les épaules des *«good guies»* venant bien après ;
- Enfin, nous avons pensé un moment, devant la hardiesse de certaines de ses prises de position, que le populisme américain était une simple parenthèse dans l'histoire de ce pays. Il n'en est rien. Un écart de près de quatre millions de voix sépare Joe Biden de Donald Trump dans les faveurs de l'opinion. C'est dire que si le toupet de Donald Trump a été qualifié comme tel par ses détracteurs, plus de 70 millions d'Américains ont jugé qu'il avait parlé comme eux le voulaient. Toupet, hardiesse, insolence: ce sont des mots. Après tout, ce que l'on appelle entêtement chez un âne, se nomme fermeté chez un roi, disait Erskine.

#### **Albert S. MIANZOUKOUTA**

il officialisait sa volonté de se présenter à l'élection présidentielle de l'année prochaine au Congo.

Le parti met un point d'honneur à réaffirmer qu'il ne reçoit aucune subvention de nulle part même si, de par la loi, il pourrait y prétendre, parce qu'ayant des députés au Parlement. L'opération a été lancée samedi, mais elle a un caractère pérenne, précise l'UDH-Yuki.

Les sommes à donner ne sont limitées ni dans leur montant, ni dans la fréquence des dépôts. Il s'agit de compter sur ses propres forces.

ASM

COVID-19

# «La situation globale reste grave», affirme la Coordination nationale

Face à l'évolution de la COVID-19, la Coordination nationale de gestion de la pandémie de COVID-19, s'est réunie pour la douzième fois le 5 novembre 2020 par visioconférence, sous l'autorité du président de la République, afin d'analyser la situation sanitaire du pays. Elle a, au cours de cette réunion, émis des inquiétudes face à la progression du nombre des cas de contaminés de la pandémie dans le Nord du pays et la circulation de la maladie dans quelques établissements scolaires. Le nombre des contaminés a dépassé la barre des trois mille; la coordination a formulé quelques recommandations.

#### Les Brazzavillois et les Ponténégrins se voient maintenir le couvre-feu à 23 heures

La Coordination nationale a reconnu que le pays a atteint le pic de la maladie en fin juillet 2020. «La montée en puissance de l'épidémie dans notre pays aura duré quatre mois», a-t-elle noté, tout en se satisfaisant du nombre croissant des personnes guéries. A la fin du mois d'octobre 2020, il n'y avait, plus que 407cas actifs de la COVID-19 dans le pays, dont 296 traités à domicile

Globalement, les grandes tendances de l'épidémie, depuis son apparition en mars 2020, demeurent les mêmes. Les personnes se trouvant dans la tranche d'âge des 30-35 ans sont les plus contaminées (833 sur un total de 5.348). Les adultes de 25 à 60 ans ont été les plus contaminés (4.451 sur 5.348, soit 83,2%). Par contre, les personnes âgées de 75 ans et plus sont les moins contaminées (51 parmi les 5.348 cas positifs).

La mortalité est plus importante chez les personnes les plus âgées (10 décès sur les 51 cas positifs des plus de 75 ans), soit un taux de létalité de 20% pour cette catégorie de la population. Plus des deux-tiers (2/3) des personnes contaminées sont des hommes (3.830 hommes et garçons) contre 1.518 femmes et filles. Brazzaville demeure le principal fover de contamination (3.402 cas positifs cumulés, soit 63,6% du total du pays). Pointe-Noire est le deuxième foyer, avec 1.485 cas positifs. Les deux principales villes du pays comptent en leur sein un peu plus de 91% des personnes ayant été contaminées.

La Coordination nationale se préoccupe de la situation dans la partie Nord du pays, qui compte 120 personnes contaminées sur 1.194 personnes testées en octobre. Tout comme de la circulation de la maladie dans quelques établissements scolaires. «Les tests-témoin, réalisés en fin du mois d'octobre à Pointe-Noire, ont fait apparaitre 14 cas de contamination parmi 312 élèves testés, soit un taux de positivité de 4,5%», a-t-elle fait savoir.

Pour elle, la situation globale reste grave. «Nous ne sommes pas à l'abri d'un rebond de l'épidémie», avertit la Coordination, tout en déplorant un relâchement dans le respect des mesures barrières.

Suite à la progression inquiétante du nombre des cas de contaminés, la Coordination nationale a recommandé les mesures suivantes: la prorogation de l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt jours, à compter du 6 novembre 2020; le maintien du couvre-feu à Brazzaville et à Pointe-Noire, de 23 heures à 5 heures; la poursuite et l'intensification des campagnes de sensibilisation et de prévention pour éviter un éventuel rebond de l'épidémie; le port obligatoire et conforme du masque de protection individuelle: l'observation de toutes les mesures barrières; le maintien des contrôles exercés par la Force publique et par les dirigeants de toutes les structures accueillant du public, portant sur le port obligatoire du masque et sur la distanciation physique; l'interdiction de tout rassemblement de plus de cinquante personnes dans les lieux publics et privés, à l'exception des marchés domaniaux et de la participation à une activité autorisée dans le cadre du déconfinement, respectant les mesures barrières; la limitation à cinq jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi) l'ouverture des marchés domaniaux à Brazzaville et à Pointe-Noire; la limitation à la stricte intimité de la célébration de tous les événements familiaux dans le respect de toutes les mesures de prévention; le maintien de la fermeture des boites de nuit et autres lieux de détente; de faire exercer les contrôles sanitaires et ceux de la force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les villes du pays; la présentation à la frontière d'un test PCR négatif pour tous les passagers au départ du Congo, à l'exception des enfants de moins de onze (11) ans et d'un test PCR négatif de moins de 72 heures pour tous les passagers arrivant au Congo, à l'exception des enfants de moins de onze (11) ans; l'interdiction des promenades en groupe de plus de trois personnes sur les voies et

espaces publics, notamment la corniche et les alentours des stades de Brazzaville ainsi que les bords de l'Océan atlantique à Pointe-Noire et dans le Kouilou; l'interdiction d'installer sur la voie et les espaces publics des chapiteaux destinés à accueillir des personnes; de limiter à dix le nombre des membres d'une famille appelés à participer à la levée du corps à la morgue d'un parent décédé, en voie d'inhumation; d'interdire le retrait des dépouilles mortelles des morgues municipales en vue de leur exposition en ville; de faire limiter le nombre de corps à inhumer par jour.

#### L'état d'urgence sanitaire prorogé pour la douzième fois

Face à la progression de la

pandémie de COVID-19, les deux chambres du Parlement ont procédé le 6 novembre dernier à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo, pour une période de vingt jours supplémentaires, conformément à la Constitution.

Cette prorogation intervient après avis du Comité des experts et au terme de l'évolution des mesures prises par le Gouvernement devant l'avancée de la COVID-19.

Pour cela, une nouvelle prorogation de l'état d'urgence sanitaire en vigueur et qui arrivait à terme le 6 novembre 2020, a été jugée indispensable.

La crise liée à la pandémie de COVID-19 est encore loin d'être totalement éradiquée dans le pays. Pour continuer à lutter contre la maladie, le chef de l'Etat a sollicité du Parlement l'autorisation de proroger pour la douzième fois l'état d'urgence de vingt jours, déclaré le 30 mars dernier.

Cyr Armel YABBAT-NGO

#### Tarifs d'abonnement

182 Euros <u>Congo</u> 6 mois Autres pays d'Afrique Retrait sur place: 15.600 96 Euros 192 Euros Expédié: <u>1 an</u> <u>Europe</u> Retrait sur place: 31.200 96 Euros Expédié: 46.800 192 Euros France, Afrique Amérique-Asie 100 Euros <u>Francophone</u> 91 Euros 200 Euros

> Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION CABINET

N° \_\_\_\_\_0518\_\_\_\_\_/MEPSA.CAB-.

REPUBLIQUE DU CONGO Unité\*Travail\*Progrès

# NOTE CIRCULAIRE

#### LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

A Mesdames et Messieurs. :

Les Préfets de départements ;

Les Sous-Préfets ;

Les Directeurs départementaux de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;

Les Inspecteurs, chefs des circonscriptions des circonscriptions scolaires/coordonnateurs sectoriels ;

Les Chefs d'Etablissements publics et privés.

Objet : annonce de la campagne de distribution des cahiers d'activités aux élèves des classes intermédiaires

Face à la situation inédite marquée par l'expansion de la pandémie de la Covid-19, le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation (MEPSA) a élaboré un plan de riposte au Covid-19 en milieu scolaire.

Ainsi, la Banque mondiale, à travers le Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (PRAASED), a accompagné le MEPSA dans la production des fascicules supplémentaires afin de couvrir tous les élèves concernés en classes d'examens, notamment des établissements conventionnés. La distribution de ces fascicules a été effectuée directement aux élèves dans la période allant du 3 au 11 juillet 2020.

A la suite de cette distribution, et toujours dans le but d'assurer la continuité pédagogique, le PRAASED a été une fois de plus mandaté pour financer la conception, la production et la distribution des cahiers d'activités destinés aux élèves des classes intermédiaires, qui ont été également à la maison depuis le 18 mars 2020, du fait de la fermeture des classes due à la pandémie du Covid-19.

Ainsi, à la suite du lancement de la campagne nationale de distribution des cahiers d'activités des classes intermédiaires que j'ai effectué le 04 novembre 2020 à l'Ecole primaire de Lipounou (District de Tchikapika, Département de la Cuvette), à l'occasion de la remise au MEPSA d'un nouveau bâtiment de ladite école par le Conseiller Spécial du Chef de l'Etat, le PRAASED, procèdera à la distribution gratuite des cahiers d'activités aux élèves des classes

intermédiaires sur l'ensemble du territoire national.

La présente circulaire précise donc les modalités pratiques de distribution gratuite des cahiers d'activités dans les établissements scolaires publics, conventionnés et privés.

#### 1. DE LA CONSIGNATION DES DDEPSA, DES INSPECTEURS ET DES CHEFS D'ETABLISSEMENTS POUR LA DISTRIBU-TION DES CAHIERS D'ACTIVITES DANS LES LOCALITES CONCERNEES

Font partie des équipes de distribution des cahiers d'activités sur tout le territoire de la République du Congo :

- les Directeurs départementaux de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation ;
- les Inspecteurs, chefs des circonscriptions scolaires/coordonnateurs ;
- les chefs d'établissements scolaires ;
- Toute autre personne désignée par les Préfectures.

A cet effet, ils sont tenus de rester à leur poste de travail aux dates qui leur seront communiquées du passage des équipes de distribution des cahiers d'activités aux élèves des classes intermédiaires.

# 2.DE LA SUPERVISION, DE LA RECEPTION DES CAHIERS D'ACTIVITES SUR L'ENSEMBLE DES DEPARTEMENTS

Le Préfet ou le Sous-Préfet facilite le déroulement de la distribution des cahiers d'activités aux élèves des classes intermédiaires et veille au bon déploiement des équipes dans tout le territoire sous tutelle.

#### 3. DES EQUIPES DE RECEPTION DES CAHIERS D'ACTIVITES

a). Le Directeur départemental de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation ou son représentant assure la supervision générale des équipes de distribution des cahiers d'activités dans tout le territoire sous tutelle. Une fois les colis des cahiers d'activités réceptionnés, il veille à la sécurisation, en informe les autorités politico-administratives et le personnel enseignant du département.

Le Directeur départemental de l'enseignement primaire, secondaire

et de l'alphabétisation ou son représentant instruit les Inspecteurs devant participer à la distribution des cahiers d'activités dans les établissements scolaires.

b). L'Inspecteur doit veiller au bon déploiement des équipes de distribution des cahiers d'activités dans tous les établissements scolaires publics, conventionnés et privés sous tutelle. Il planifie les jours de distribution en collaboration avec les chefs d'établissements scolaires et supervise la remise des cahiers d'activités aux élèves de sa circonscription.

# 4. DE LA REMISE DES CAHIERS D'ACTIVITES DIRECTEMENT AUX ELEVES

a). Le Chef d'établissement scolaire réceptionne les cahiers d'activités en signant les procès-verbaux de remise. Il assure le transport des cahiers d'activités de l'Inspection ou la Coordination à son établissement scolaire. Il indique dans le procès-verbal de remise des cahiers d'activités des classes intermédiaires, les personnes invitées à cette réception des colis et les quantités reçues. b). Le Chef d'établissement scolaire se charge de distribuer gratuitement les cahiers d'activités aux élèves des classes intermédiaires et renvoie les bordereaux de remise aux élèves au Directeur départemental de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation qui à son tour le transmet au PRAASED.

c). Le Chef d'établissement scolaire organise dans les deux jours qui suivront la réception des colis, la distribution aux élèves bénéficiaires de classe du Primaire (CP1, CP2, CE1, CE2 etCM1), du collège (6ème, 5ème et4ème ) et du Lycée (Seconde et Première).

d). L'élève qui réceptionne son cahier d'activités doit se munir d'une carte scolaire ou la pièce d'identité d'un parent (tuteur) en cours de validité, tout en respectant le protocole sanitaire édicté par le Gouvernement pour récupérer son support didactique. Il émarge dans le bordereau de remise des cahiers d'activités en précisant son nom et prénom.

#### **5.MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES**

réussite de cette activité.

Chaque élève ou famille d'un élève qui s'estime lésé dans le cadre de la distribution des supports didactiques distribués par le MEP-SA, peut saisir le point focal local qui administre le Mécanisme de gestion des plaintes du PRAASED, afin de déclarer son cas. J'attache du prix au respect des dispositions ci-dessus pour la

Fait à Brazzaville, le

Le Ministre, Anatole Collinet MAKOSSO

#### PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

# Une feuille de route pour le comité PCT de Tchiamba-Nzassi

Les membres du Parti congolais du travail (PCT) du district de Tchiamba-Nzassi se sont dotés d'une feuille de route devant guider leurs activités à court terme. C'est le principal résultat de la session inaugurale du conseil du comité du PCT de cette localité, qui a eu lieu le 31 octobre 2020, sous la direction de Mme Antoinette Bikani, membre du comité central du PCT. L'occasion a été aussi mise à profit pour adopter un règlement intérieur.

uite à sa session inaugurale du 24 octobre dernier, le conseil fédéral du PCT de la ville de Pointe-Noire a dépêché une délégation à Tchiamba-Nzassi pour la tenue de la session inaugurale du comité du PCT de cette localité. C'était le 31 octobre 2020 au complexe hôtelier Edky, sous la direction de Mme Antoinette Bikani, membre du comité central du PCT en charge de la commission de contrôle et de vérification au bureau fédéral. En raison du respect des mesures barrières contre le coronavirus, seulement une quarantaine de membres étaient invités aux travaux. Ils avaient répondu favorablement à

l'appel de Frédéric Claver Mavoungou leur président, qui avait à ses côtés, entre autres, Ernest Christian Makosso, député PCT de la localité.

En union et en harmonie avec le bureau fédéral, le comité du PCT de Tchiamba-Nzassi a adopté le règlement intérieur qui lui était proposé, ainsi qu'une feuille de route. Celleci tient lieu d'orientations pour les activités à mener à court terme, c'est-à-dire courant dernier trimestre de l'année 2020. Comme on peut l'imaginer, le contenu de cette feuille de route a trait à la mobilisation des membres du PCT en vue de l'élection présidentielle de mars 2021.



Les officiels

Pour Frédéric Claver Mavoungou, la tenue de cette session inaugurale a constitué une occasion indiquée pour remercier les militants qui lui ont fait confiance, en l'élisant récemment à la tête de leur comité. Une occasion aussi pour témoigner de sa gratitude à l'endroit des instances supérieures du PCT, et surtout de traduire sa satisfaction pour la disponibilité de Mme Antoinette Bikani à diriger les travaux de cette assemblée.

«Je suis satisfaite de l'orga-

nisation de cette session et surtout de la mobilisation des militants. Nous devons assurer la présence du PCT sur le terrain, afin de resserrer les liens et concrétiser l'unité du Parti du sommet à la base. Nous devons élargir notre bastion électoral en ne laissant aucun recoin de l'aire géographique de notre département. La victoire à l'élection présidentielle de 2021 est à ce prix», a dit Mme Antoinette Bikani.

Paul TCHIOMVO

#### **DEUIL A RADIO CONGO**

# Anne Marcelle, alias "Madame midi approche", nous a quittés

Le monde des médias congolais est en deuil. Anne Marcelle, animatrice dans les années 80 à Radio Congo et à la Voix de la révolution congolaise (VRC) de la célèbre émission "Madame midi approche", nous a quittés. C'était le dimanche 1er novembre 2020, jour de la Toussaint, des suites d'une maladie.

e son vrai nom Marcelline Loumpangou, Anne Marcelle est née à Brazzaville le 8 juin 1940.

Après ses études, elle a fait ses premières armes à la Télévision congolaise en 1965, en qualité de speakerine, suite à avis de recrutement diffusé à la radio que dirigeait M. André Bernard. La jeune Marcelline s'était inscrite et passa avec succès un test à la télévision. Sitôt après, elle passa un stage d'environ deux mois à la télévision. Elle devient speakerine confirmée à la télévision, pendant un an, tout en étant à cheval entre la télé et la radio. Elle avait comme dovennes mesdames Félicité Safouesse et Marie Josée Mathey.

Après s'être forgée le pseudonyme, fruit de l'adjonction du prénom de sa grand-mère «Anne» et de son propre prénom «Marcelline», Anne Marcelle se lance peu de temps après dans la production des émissions à la télé. C'est ainsi qu'elle produira, par exemple, «Le Magazine de la femme».

Après la télévision, elle se tourna vers la radio et y restera jusqu'à ce qu'elle fasse valoir ses droits à la retraite.

A la radio, elle a produit des émissions comme «La Femme du jour»-ce qui était un peu l'équivalent du «Magazine de la femme» à la télévision-et «Hello les petits!». C'est dire qu'Anne Marcelle a participé à la conception des programmes de Radio

Congo et de la Voix de la Révolution Congolaise (VRC).

Bien plus, elle fut animatrice d'antenne, et ce, pendant plusieurs années. Les auditeurs de Radio Congo et de la VRC se souviennent de la tranche d'animation «Madame midi approche» intervenant à la mi-journée sur les antennes de la radio. Elle avait également participé à d'autres tranches d'animation comme «Escale à Brazza».

Au milieu de la décennie «80», sous l'impulsion du directeur de la radio de l'époque, Monsieur Firmin Ayessa, actuel vice-premier ministre, Anne Marcelle participe à plusieurs formations à l'étranger: au Caire, en Egypte, dans le cadre de l'Union des radiodiffusions télévisions nationales d'Afrique (URTNA) et aux Etats-Unis (Washington, Los Angeles et New York).

C'est à cette période que Marcel Bavoueza-Guinot, alias Monsieur Tropic, la découvre et lui demande d'intervenir dans le générique de sa célèbre émission "Rythmes Tropicaux".

Peu de temps après, Marcel Bavoueza-Guinot commence à présenter cette émission avec Anne Marcelle, qui avait une voix tout à la fois enchanteresse et suave.

Et ce fut un beau duo qui a fait rêver de nombreux auditeurs, lesquels ont tenu à les voir animer l'émission "Rythmes Tropicaux". Au point où Monsieur Georges Tabas, alors présentateur du "Forum des artistes"



Anne Marcelle

à Télé Congo, fit déplacer une équipe de la télé pour aller filmer, à la radio, en 1989, Anne Marcelle et Monsieur Tropic en pleine animation de l'émission "Rythmes Tropicaux".

C'est avec ravissement que les amoureux du talent d'Anne Marcelle et de Monsieur Tropic les ont vus coanimer.

En septembre 1989, cependant que le Président Denis Sassou-Nguesso effectuait une visite officielle au Portugal, Anne Marcelle et Monsieur Tropic s'arriment à l'actualité et diffusent trois chansons de la reine du Fado portugais, Amalia Rodrigues, "Uma Casa portuguesa", "Tiro Liro" et "Barco negro", éloquemment commentées par le duo qui avait le vent en poupe. Depuis, Anne Marcelle a fait

valoir ses droits à la retraite et s'est plutôt consacrée à servir son Seigneur. D'abord, dans les Assemblées chrétiennes et, enfin, au sein du Ministère international pour la restauration.

Et c'est un dimanche, jour du Seigneur, qu'elle est entrée dans le sommeil éternel, rejoignant ainsi dans l'au-delà Félicité Safouesse, Marcel Bavoueza-Guinot -dont elle regrettait jusqu'à l'an dernier le départ prématuré -, Alphonse Marie Toukas, Joachim Bitouloulou...

Ses obsèques ont lieu ce mardi 10 novembre.

Nous avons pour elle une pensée émue. Que son âme repose en paix!

> GISCARD BAVOUEZA-GUINOT

# Coup d'oeil en biais

#### A Kintélé, le personnel de prise en charge des patients COVID-19 menace de débrayer

Les agents de santé réquisitionnés pour la prise en charge des malades du site de Kintélé menacent d'aller en grève, à partir de ce mercredi 11 novembre. Ils protestent contre le non-paiement de leurs primes depuis 6 mois, alors qu'ils se battent nuit et jour pour la prise en charges des patients et l'endiguement de la maladie. Ils se disent être placés entre précarité et absence de motivation, car confrontés à toutes sortes de difficultés. Pour se faire entendre, ils ont organisé vendredi 6 novembre dernier, un sit-in bruyant devant le ministère de Jacqueline Lydia Mikolo (Santé). «Où va l'argent du COVID-19? », s'interroge le citoyen lambda.

# COVID-19: situation inquiétante en milieu scolaire à Pointe-Noire

Le virus continue de circuler, bien qu'il soit moins virulent. La preuve, les autorités ont été alertées sur la circulation inquiétante du coronavirus dans quelques établissements scolaires de la capitale économique. On y signale l'apparition de 14 cas de contamination parmi 312 élèves testés à la fin du mois d'octobre, soit un taux de positivité de 14% dans la capitale économique en milieu scolaire. Gare, donc, au risque de contamination massive!

#### Le casse-tête du consulat de France à Pointe-Noire

La ville océane présente un visage bien triste aux nombreux visiteurs après une grande pluie, et cela est récurrent. La pluie du 30 octobre dernier est venue le rappeler aux usagers du consulat de France, situé dans les alentours de la place Joseph Pouabou, au centre-ville. Quatre jours après l'averse, les voies y donnant accès et celles avoisinantes étaient toujours inondées, l'eau atteignant jusqu'à 50 cm. Cela a obligé l'administration consulaire à fermer pour une durée indéterminée. Il en va ainsi chaque fois qu'il y a déluge. C'est un casse-tête pour le Consulat.

#### Une image qui a étonné

Plusieurs journaux en ligne ont posté un cliché d'un technicien de la société Énergie électrique du Congo (E2C) en train de réparer, dans une rue de Brazzaville, les câbles électriques pour améliorer la desserte à une hauteur effroyable, mais sans nacelle élévatrice ni une grue montée sur véhicule, voire un simple treuil hydraulique. Pour notre confrère Les Echos du Congo, «ce cliché qui frise la désolation surprend, alors même que l'entreprise brasse des milliards de FCFA par an, donc capable de casser sa tirelire pour assurer la sécurité de son personnel et des usagers de la route».

# CHU-B : la récréation est-elle finie ?

L'étau se resserrerait peu à peu sur les médecins absents à leur poste de travail. La semaine dernière, le nouveau DG du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B), Denis Raiche, qui compte faire la chasse aux absentéistes et lutter contre la pagaille des médecins, a invité un cancérologue de renom à peine de retour d'un long séjour en Europe à se présenter dans ses bureaux le vendredi 13 novembre prochain, à 10h précises, pour s'expliquer sur son absence pendant environ six mois.

#### La direction des examens et concours de l'enseignement primaire et secondaire dans l'œil du cyclone

Est-ce la fin de l'impunité? On ne peut ne pas se poser cette question en apprenant que les autorités ont dépêché une équipe d'enquêteurs de l'Inspection générale d'Etat à la Direction des examens et concours du ministère de l'Enseignement primaire et secondaire. Selon une source, c'est la deuxième équipe qui y débarque, après celle, interne, de l'IGEPSA en septembre dernier. La mission consisterait à vérifier l'utilisation d'une bagatelle de 6 milliards de francs CFA mis dans les différents budgets de fonctionnement, de transfert et d'investissement dans la période allant de 2017 à 2019. Cette fois, les contrôleurs sont indépendants, "avec frais de mission conséquents", précise-t-on.

#### La «Maison blanche" fréquentée par les fumeurs de chanvre

Il se passe des choses bien insolites au port secondaire de Yoro à Brazzaville. Une embarcation abandonnée a simplement été transformée en fumoir par les adeptes du cannabis. Ils ont donné à cette embarcation l'appelation de "Maison blanche". Les gens se plaignent de plus en plus de la présence de ces fumeurs de chanvre. La plupart sont des porteurs soulevant de lourdes charges. Ils se drogueraient avant de s'atteler à leur tâche. Il semblerait malgré tout que la police les tolère.

# <u>DEVELOPPEMENT</u>

#### **JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE**

#### Planting d'arbres au nouveau site du Parlement

a 34<sup>e</sup> Journée nationale de l'arbre a été célébrée vendredi 6 novembre 2020 sous le thème: «Nous continuons de planter ■les arbres pour lutter contre les érosions et les glissements des terrains malgré la COVID-19». Cette Journée a été une occasion pour le ministre Jean Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement, de l'équipement du territoire, de planter les arbres sur le nouveau site du Parlement dont les travaux sont exécutés à 90% et de procéder à sa visite. Il était accompagné des ministres Pierre Mabiala, des Affaires foncières, Josué Rodrigue Ngouonimba de la Construction, Anatole Collinet Makosso de l'Enseignement primaire et Ludovic Ngatsé chargé du Budget ainsi que des deux présidents de la commission économie finance Jean Marie Épouma du Sénat et Maurice Mavoungou de l'Assemblée nationale. Le nouveau site du Parlement sera disponible à la fin de l'année.



L'hémicycle de l'Assemblée nationale équipé

Au total 50 arbres ont été plantés dont 45 orgueils de Chine ou flamboyants nains et 5 mantalys. Donnant le sens du geste, Jean Jacques Bouva a affirmé: «Nous avons pensé que ce planting pouvait aussi se faire dans ce nouveau site du Parlement, parce que le chantier va à sa fin. S'il n'y avait pas la pandémie, les parlementaires seraient déjà installés dans ces bâtiments». L'objectif aujourd'hui, a poursuivi le ministre de l'Aménagement, est de rendre l'ouvrage avant la fin de l'année. «Il faut qu'il y ait un certain nombre de choses, et parmi ces choses, il y a les jardins. Il était important de planter pour que cet endroit devienne encore plus agréable. Il s'agit du lieu de travail des parlementaires, c'est pourquoi nous les avons associés pour planter les arbres et nous allons les entretenir pour que cet endroit redevienne boisé de nouveau», a-t-il dit.



Pendant le planting d'arbres au nouveau site du Parlement

Le Parlement comprend le Sénat qui occupera 300 places et l'Assemblée nationale 500 places. Appréciant l'évolution des travaux de l'ouvrage, don de la République populaire de Chine, Jean Jacques Bouya a reconnu que le site du Parlement est bien avancé au niveau des deux chambres, les hémicycles y compris les bureaux des présidents sont en train d'être équipés par la partie chinoise, selon les engagements liés proprement à la coopération sino-congolaise. Il y a d'autres engagements qui doivent être exécutés par la partie congolaise. «En ce qui concerne la République populaire de Chine, tout est au point, ils sont en train de finaliser. S'agissant de la partie congolaise, nous devons faire l'aménagement du voisinage ceci commence par le planting y compris les environs, nous avons laissé des amorces de part et d'autre qu'il faut bien aménager. Il faut apporter un courant puissant pour que ces équipements fonctionnent normalement ainsi que l'eau et la fibre optique. Nous allons le faire pour que d'ici la fin de l'année, ce bâtiment soit rendu disponible», a déclaré le ministre Bouya.

De son côté Jean Marie Epouma a indiqué que le nouveau site du Parlement est une belle empreinte pour la ville nationale. «Nous sommes honorés et nous apportons notre pierre à l'édifice. Nous avons des responsabilités d'assumer vis-à-vis de nos partenaires», a-t-il déclaré.

Maurice Mayoungou pour sa part, a salué l'initiative du Gouvernement qui a bien voulu les associer en cette Journée nationale de l'arbre. «Ce siège devrait être rendu au mois d'août n'eut été la pandémie. Il faut reboiser ce site, car les plantes sont la vie, l'espoir et l'espérance», a-t-il confié.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

#### Qui me répondra?

Que deviennent les latrines publiques modernes construites à Brazzaville par la mairie?

J.M (Moungali, Brazzaville)

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

JOURNÉE NATIONALE DE L'ARBRE

# Se Mobiliser contre les catastrophes naturelles

Le Congo a célébré le 6 novembre dernier la 34° Journée nationale de l'arbre sous le thème: «Continuons de planter les arbres pour lutter contre les érosions et les glissements de terrain malgré la COVID-19». La énième opération de planting d'arbres a été placée sous l'égide du président du Senat Pierre Ngolo au site de l'Université Denis Sassou Nguesso de Kintélé. En présence du président de l'Assemblée nationale Isidore Mvouba, des autorités politico-administratives et des diplomates en poste au Congo. En séjour de travail dans le département de la Cuvette, le Président de la République Denis Sassou-Nguesso a accompli ce geste salvateur au village Ollebé.

our cette 34° édition, trois Dour celle on salari sont espèces de plants sont enracinées sur une superficie de 3 ha. Il s'agit du Clone d'eucalyptus urograndis (0,50 ha), de l'Acacia (0,25 ha) qui a pour fonction de fixateur d'azote atmosphérique ainsi que de stabilisation et d'amélioration des sols et du Terminalia Mantalys (2,25 ha). Cette espèce de décoration possède des aptitudes à protéger les sols. Au total 1512 plants sont installés sous forme de haie et de bloc de plantations avec les densités de 400 tiges par hectares pour les Terminalia Mantalys et 816 tiges par hectares pour les Clones d'eucalyptus urograndis et d'Acacia.

Le thème de cette année est un appel pour créer une dynamique autour de la lutte contre les érosions. La participation de toutes les parties est recommandée pour gagner la bataille. «Mobilisons-nous massivement pour cette cause juste, plantons les arbres tous azimuts, l'avenir nous donnera raison», déclarait la ministre de l'économie forestière Rosalie Matondo, dans le message du Gouvernement délivré la veille de cette journée. Le président du Senat Pierre Ngolo conscient de l'importance vitale de l'arbre a appelé



Pierre Ngolo accomplissant l'acte de planting

les Congolais à sauver l'arbre et éviter son abattage. «Il faut dire avec force que l'arbre c'est la vie, c'est notre sécurité. Nous devons veiller à protéger l'arbre, comme nous devons veiller à nous sécuriser. Il est strictement interdit d'abattre sauvagement l'arbre. Sauvons l'arbre, sauvons notre vie»

Le ministre de l'Enseignement supérieur Bruno Jean Richard Itoua qui a apprécié le choix

du site pense que cette structure académique mérite d'être protégée. «Cela fait plusieurs fois que ce site a l'honneur et le privilège d'être choisi par le Gouvernement mais aussi par d'autres acteurs. Situé aux alentours de Brazzaville où les sols sont sablonneux, de telles opérations sont importantes. Les érosions ont déjà commencé, les Grands travaux sont à pied d'œuvre pour essayer de

Le Président Denis Sassou-Nguesso procédant au planting d'arbres

stopper cela», a-t-il dit.

L'Union européenne, un des partenaires du Congo dans la préservation de l'environnement, le chef de sa délégation au Congo Raul Mateus Paula s'est réjoui d'accomplir ce geste et a encouragé le Congo à aller de l'avant. «Les forêts du Congo c'est le deuxième poumon du monde. Nous soutenons l'APV-FLEGT qui est un dispositif de gouvernance pour améliorer la traçabilité du bois. Nous avons un dialogue politique très soutenu avec la ministre de l'Economie forestière. Nous sommes aussi très engagés avec les programmes régionaux dans les aires protégées», a fait savoir le diplomate européen.

Planter au moins un arbre forestier ou fruitier est une nécessité pour protéger la planète à l'heure des changements climatiques dévastateurs.

> Esperancia MBOSSA-OKANDZE

#### **FONCIER**

# Mieux connaître la loi sur le cadastre foncier

Sous les auspices d'Ange Poungui Lebo, directeur général des Affaires foncières, du cadastre et de la topographie, les cadres du ministère des Affaires foncières et du domaine public, et les directeurs départementaux ont pris part à un atelier, vendredi 23 octobre dernier à Brazzaville sur la nouvelle loi 52-2020 du 29 septembre 2020 portant institution du cadastre national foncier. La réforme foncière vient de réaliser une nouvelle avancée, en ce qu'elle abroge «la loi 27-81 du 27 août 1981 portant institution, organisation et fonctionnement du cadastre national», a relevé le directeur général des Affaires foncières.

es principaux acteurs de la gestion foncière ont été familiarisés à la nouvelle loi qui permet de corriger les nombreux malentendus en définissant avec l'arrêté qui l'accompagne, les concepts utilisés par le cadastre national foncier et aussi le fait qu'elle mette en exergue la

mission d'Etat civil assumée par le cadastre, en rapport avec les parcelles de terrains au même titre que l'Etat civil des personnes. Après quoi. ces cadres du foncier et du cadastre se chargeront de vulgariser cette nouvelle loi auprès des populations.

C'est pourquoi le directeur gé-



Les participants à l'atelier

néral du cadastre les a invités à prêter attention aux différents thèmes prévus par les experts pour cet atelier, en lien avec la bonne gestion cadastrale,

afin que la loi cadre 52-2020 du 29 septembre 2020, soit parfaitement intériorisée et mise en œuvre dans toutes ses dispositions avec une riqueur extrême. Ceci pour que chaque acteur foncier soit un vecteur de bonne pratique pour le développement du pays.

A l'ouverture de l'atelier, Ange Poungui Lebo a rappelé que «le cadastre national foncier est un outil indispensable à la bonne administration du territoire, au développement économique du pays, mais aussi pourvoyeur de la ressource financière en servant de base à la constitution de l'assiette fiscale».

Marcellin MOUZITA M.



Toute personne voulant s'approvisionner en poisson frais local peut s'adresser à la Coopérative de production d'aliment de poissons d'élevage (COPAPE) de Mafouta (arrêt Mafouta, vers le terminus des bus de Mayanga). Carpes (tilapia) et Claridés (ngolo) y sont disponibles.

Contact: Guy-Florent Banimba (05 692 46 56) Belvere Stanislas Nakavoua (06 687 60 92)



**ETATS UNIS D'AMÉRIQUE** 

# Joe Biden, nouveau locataire de la Maison blanche

Ce n'est pas la «vague bleue» qu'il escomptait, mais le démocrate Joe Biden est désormais le 46e président des États-Unis, dans une Amérique plus que jamais divisée et après des jours d'interminable comptage des bulletins, dont plus de 100 millions reçus par correspondance. A 77 ans, Joe Biden, l'ancien vice-président de Barack Obama, prendra ses fonctions à la Maison Blanche le 20 janvier 2021. La sénatrice Kamala Harris, d'origine jamaïcaine et indienne, sera la vice-présidente des Etats Unis.

oe Biden y est enfin parvenu. Lui qui avait tenté Ul'aventure et échoué à deux reprises en se présentant aux primaires du Parti démocrate en 1988 puis en 2008 va enfin devenir le locataire de la Maison blanche. Mais le parcours n'aura pas été simple pour celui qui était donné favori de la primaire démocrate il y a plus d'un an.

Presque hors-course après les premiers caucus et les premières primaires, il a finalement doublé tous ses adversaires et s'est hissé comme le seul à même de renverser Donald Trump, ce qu'il a réussi de justesse.

Le nouveau locataire de la Maison blanche est un vieux routier de la politique américaine. Il sera réélu six fois au Sénat. trente-six années durant. Parmi les lois les plus connues dont il est à l'origine, une sur les «crimes violents» dans les



années 1990, une autre contre les violences domestiques, une troisième sur les narcotrafiguants. Joe Biden grimpera tous les échelons du Sénat dont il a occupé des postes très importants : président de la commission judiciaire au Sénat, président de la prestigieuse commission des affaires étrangères en 2001 et 2006.

Joe Biden ne quittera cette institution que pour devenir en 2008 vice-président de Barack Obama, qui l'a battu lors de la primaire démocrate et qui a besoin d'un «vétéran» à ses côtés. Joe Biden avait déjà tenté sa chance une première fois à la primaire démocrate de 1988, mais il avait dû jeter l'éponge après avoir été accusé de plagiat. Un de ses discours ressemblait étrangement à celui prononcé par un travailliste anglais.

Pendant ses deux mandats de vice-président, Joe Biden restera discret face au président Obama, toujours charismatique. Un charisme qui lui fait défaut, il est connu pour souvent chercher ses mots. Son amitié, souvent médiatisée, avec le président semble réelle. Barack Obama lui remettra en 2017 la médaille présidentielle de la Liberté, une des deux plus hautes décorations civiles du pays. L'ancien président américain l'accompagnera aussi en personne à ses meetings de campagne comme dans le Michigan, quelques jours avant

Joseph Robinette Biden J. est né en 1942 à Scranton, une ville ouvrière de Pennsylvanie, dans une famille catholique irlandaise. Son père est vendeur de voitures. Joe Biden mettra d'ailleurs en avant, bien plus tard, ses origines modestes pour séduire la classe ouvrière qui a en majorité voté Donald Trump en 2016. Enfant, il réussit à vaincre le bégaiement

le scrutin du 3 novembre der-

dont il est affligé. La famille déménage ensuite dans le Delaware, où il entre à l'université et étudie l'histoire et les sciences politiques.

Il se marie, devient avocat, puis se tourne vers la politique et à 29 ans, en 1972, est élu une première fois sénateur du Delaware, le plus jeune de l'histoire du pays. C'est à Wilmington qu'il s'installe, une ville ouvrière qui se développe lorsqu'il y arrive avec ses parents. Dans un contexte très particulier, pandémie de coronavirus oblige, Joe Biden a su petit à petit prendre de la distance dans les sondages en partie grâce à son empathie. Ces derniers lui prédisaient une victoire facile. Mais la «vague bleue» n'était pas au rendez-vous, et dans certains États, c'est dans un mouchoir de poche qu'il a remporté le scrutin.

La vie du désormais 46e président des États-Unis a toujours été jalonnée d'obstacles et très tôt marquée par les tragédies. En 1972, moins d'un mois après avoir été élu sénateur des États-Unis, sa première femme Neilia et sa fille Naomi sont tuées dans un accident de voiture ; ses deux fils. Bo et Hunter, blessés. en réchappent. Joe Biden se remariera cinq ans plus tard avec celle qui est toujours sa femme, Jill, avec qui il a eu une fille. Mais en 2015, autre drame : son fils Bo, le procureur général du Delaware, meurt d'un cancer du cerveau. (Lire aussi notre éditorial).

**Gaule D'AMBERT** 

#### **TCHAD**

#### Des détenus racontent leur calvaire dans la prison secrète de l'ANS

Récemment, la Convention tchadienne de défense des droits de l'Homme a découvert une prison secrète de l'Agence nationale de sécurité. La CTDDH dénonce un véritable mouroir. Le gouvernement, lui, parle de cachots où les détenus sont «très bien» traités. Cinq anciens pensionnaires de ce centre de détention, dont deux ont accepté de témoigner à visage découvert, racontent tout le contraire.

Versinis Dingamnayal, le président du Collectif contre la vie chère y a séjourné une première fois en avril 2017 à la suite d'une grève des commerçants. Daniel Ngadjadoum l'y avait précédé deux mois plus tôt pour une



tribune contre le président Idriss Deby.

Leurs versions sont concordantes. Tous deux assurent qu'ils ont été conduits dans ce centre de détention les yeux bandés. Une fois sur place, ils ont été «jetés» dans une petite cellule surpeuplée. Versinis Dingamnayal raconte : «quand j'ai été amené dans le cachot, j'étais menotté et enchaîné... la prison était lugubre, noire !»

Des sévices, programmés entre 23h et 4h du matin, ont commencé dès le premier jour de détention, selon ces témoins. Daniel Ngadjadoum raconte à son tour : « du piment dans les yeux, (des coups) de bâton, de câble électrique ... on vous enfonce un tuyau dans le ventre, on ouvre le robinet à forte pression et l'eau vient vous remplir l'estomac... et après on enlève le tuyau et on marche sur votre ventre...»

Autre variante des supplices, du piment en poudre dans un sac en plastique et la tête du supplicié enfermée dans le sac en plastique, raconte Versinis Dingamnayl. Et après «ils versent de l'eau sur la tête. Et pendant ce temps, nous mourrons de faim», ajoute-t-il. Un seul repas est servi par jour.

Tous deux sont des personnalités publiques : les médias locaux et internationaux se sont tout de suite saisis de leurs cas et ils vont être relâchés rapidement. À l'époque, des médecins ont constaté les sévices subis par l'opposant et le militant de la société civile, qui ont porté plainte.

Aucune action n'a encore à ce jour été engagée contre leurs tortionnaires,

La prison secrète de l'Agence nationale de sécurité est située sur la route de Farcha, en face du ministère des Travaux publics et des infrastructures.

G. D'A.

#### **RDC**

### Le FCC rappelle les conditions constitutionnelles pour la dissolution de l'Assemblée nationale

Le Front commun pour le Congo (FCC) s'est, entre autres, penché pendant sa retraite de Safari Beach, samedi 6 novembre dernier, sur la question de dissolution de l'Assemblée nationale, évoquée par certains acteurs comme solution à la crise de gouvernance que connait la coalition

Dans une déclaration lue par son coordinateur Néhémie Mwilanya, au terme de sa retraite de trois jours, la famille politique de l'ancien président Joseph Kabila reconnait que la dissolution est une prérogative constitutionnelle, mais fait remarquer que, dans le contexte actuel, les conditions ne sont pas réunies pour que le chef de l'État Félix Tshisekedi parvienne à la dissolution de l'Assemblée nationale.

«S'agissant de la menace de dissolution de l'Assemblée nationale, souvent évoquée. le FCC tient à



Quelques caciques du FCC, pendant la déclaration

gatives de cette option sont reconnues au Président de la République, elles sont néanmoins fortement encadrées et bien déterminées par la constitution, le constituant ayant tiré les leçons des expériences malheureuses et douloureuses du passé.La dissolution ne peut donc, sauf à violer une fois de plus la constitution, être décidée à la seule initiative du Président de la République, en l'absence d'une crise persistante qui n'existe pas fort heureusement, entre le gouvernement et l'Assemblée nationale, et du concours du premier ministre à travers

souligner que si les préro- son contreseing», rappelle le FCC dans sa déclaration. Cette mise au point du FCC intervient à la suite des déclarations de certains acteurs politiques qui, au sortir de leur consultation avec le chef de l'Etat, ont soutenu l'idée de la dissolution de l'Assemblée nationale, si le blocage persiste au sein de la coalition au pouvoir, le FCC-CACH. C'est le cas du député Muhindo Nzangi qui n'a pas hésité d'encourager la possibilité de la dissolution de l'Assemblée nationale, en vue d'interroger le peuple, à travers les nouvelles élections.

Gaule D'AMBERT

#### PRÉSIDENTIELLE EN RCA

# Michel Djotodia ne sera pas candidat

L'ex-président de transition. Michel Diotodia. le tombeur de François Bozizé en 2013, s'est exprimé devant la presse dimanche 8 novembre dernier, à quelques semaines de l'élection présidentielle. Il a appelé au respect de la démocratie et des textes légaux. Il a dit vouloir respecter la Constitution de son pays qui interdit tous ceux qui n'ont pas séjourné dans le pays au moins un an avant la date de l'élection de candidater à la magistrature suprême.

ichel Djotodia, qui est revenu cette année au pays après six ans d'exil à la faveur de l'accord politique pour la paix et la réconciliation ainsi que grâce à la loi relative au statut des anciens chefs d'État appelle tous les Centrafricains à se conformer à la loi.

Dans son discours, qui fait écho à Bangui au débat sur la possible candidature de François Bozize et de sa constitutionnalité, il insiste au respect de la démocratie et des textes légaux. «J'ai décidé de ne pas me por-



Michel Djotodia

ter candidat aux prochaines élections présidentielle et législatives du 21 décembre 2020, puisque je ne remplis pas toutes les conditions d'éligibilité, entre autres celles liées au séjour, sinon à la résidence sur le territoire national, au moins un an avant le dépôt de candidature», a-t-il fait savoir.

«Pour ma part, je voudrais souhaiter bonne chance, dès maintenant, à mes compatriotes qui seront retenus pour les élections groupées à venir. Cependant, ceux de mes compatriotes qui seront dans le même cas que

moi, en bon démocrates, nous avons l'obligation de respecter nos textes juridiques.

Notre pays, la République centrafricaine, a trop souffert et nous ne pouvons plus admettre à notre peuple des souffrances supplémentaires. De toutes les façons, le peuple centrafricain ne se laissera plus faire. Je m'engage à être avec le peuple, pour préserver la stabilité et la paix dans notre pays», a-t-il conclu.

M.M.M.

GRAND SEMINAIRE DE THEOLOGIE CARDINAL EMILE BIAYENDA DE BRAZZAVILLE

# L'abbé Barthel Christel Ganao, nouveau recteur installé

Nommé recteur du Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda par le Saint-Siège, sur proposition des évêques du Congo, l'abbé Barthel Christel Ganao, prêtre du diocèse de Gamboma, a pris ses fonctions le jeudi 1er octobre dernier. En présence de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville, évêque chargé des séminaires au niveau de la conférence épiscopale du Congo. Il remplace à ce poste, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, nommé évêque de Kinkala. Dans l'interview ci-après, il parle des défis de sa charge.

\*Dites-nous, qui vous êtes

\*\*Je suis l'abbé Barthel Christel Ganao, prêtre du diocèse de Gamboma et membre de la Compagnie des prêtres de Saint Sulpice depuis 2011. Après mon ministère au Petit séminaire de Makoua, dans le diocèse d'Owando, je suis allé en France pour une formation dans la Compagnie des prêtres de Saint Sulpice où j'ai fait les études de théologie morale, à l'Institut catholique de Paris. Cela fait 6 ans que je suis au Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda où j'ai travaillé comme directeur des études et professeur permanent de théologie morale. Donc, j'entre dans ma 7ème année et je suis le nouveau recteur du théologat. Ce que vous devrez savoir c'est que les sulpiciens travaillent beaucoup dans les séminaires pour la formation des futurs prêtres et c'est pour cela que je suis honoré.

#### \*Combien de séminaristes avez-vous cette année et quels sont vos défis?

\*Le premier défi, c'est l'accompagnement des jeunes, les aider à discerner leur vocation, à travailler dans la discipline, à se sentir à l'aise. Le deuxième défi. c'est la réhabilitation des bâtiments du séminaire devenus vétustes, car certains sont vieux de plus de cinquante ans et cela nécessite une cure de jouvence. Tout ceci rentre dans le cadre d'aider les séminaristes à étudier dans des conditions idéales, leur donner un cadre adéquat de formation. Nous voulons être un séminaire qui favorise aux apprenants des conditions de travail et d'études adéquat. Voilà les deux défis qui nous tiennent à cœur et que nous devons coûte que coûte relever. Le Grand séminaire de Brazzaville comme les autres en Afrique centrale répondent

bien aux normes et aux critères de formation des jeunes. Le site actuel est vieux, je l'ai déjà dit, et doit être réhabilité. Beaucoup de choses à faire. Je peux citer pêle-mêle, la révision de la tuyauterie de la plomberie, le circuit électrique du grand bâtiment de théologie qui va bientôt retrouver sa splendeur grâce aux travaux d'application de la peinture. Il faut commencer petit à petit avec les moyens du bord pour redorer l'image de ce grand séminaire vieillissant de par ses structures. Notre souci permanent et défi fondamental. c'est l'accompagnement et la formation des jeunes, afin de donner à l'Eglise du Congo les prêtres selon le cœur de Dieu. Cette année, nous avons 108 jeunes qui nous sont confiés par les évêques et qui viennent de tous les diocèses du Congo, ainsi que quelques étrangers. Tous les formateurs vont travailler d'arrache-pied sans complaisance pour donner à l'Eglise de bons prêtres comme cela a été évoqué lors de la 49e Assemblée plénière. Nous invitons les jeunes à plus de responsabilité et à travailler dans le sens du discernement. Notre formation est axée sur quatre dimensions: la formation intellectuelle, spirituelle, humaine et pastorale. Nous allons nous atteler pour que ces quatre dimensions ne souffrent d'aucune entorse. Pour qu'à la fin de la formation le jeune soit capable d'affronter les défis qui vont se présenter à lui dans la société. En dehors des séminaristes provenant de nos neuf diocèses, nous en aurons aussi dans nos effectifs cinq en provenance du Gabon.

\*Nouveau recteur, nouvelle méthode de travail. Quelle est votre vision pastorale pour les quatre prochaines années?

\*\*Je suis heureux de travailler



Abbé Barthel Christel Ganao

pour la formation de nos futurs prêtres et cela me fait près de 15 ans que je suis dans ce ministère. J'ai été formé pour cela et le travail au niveau du séminaire se fera en équipe. Comme directeur des études, i'ai collaboré avec mon recteur et toute l'équipe des formateurs. En tant que Sulpicien, la notion de collégialité compte beaucoup; travailler en équipe pour discerner, accompagner et aider les jeunes à se former. Avec toute l'équipe des formateurs et les prêtres qui sont affectés au séminaire, nous allons faire de telle sorte que le travail soit toujours collégial. Les défis, comme je venais de le souligner, sont énormes. Pour entreprendre une quelconque réforme, il faut des moyens financiers et donc nous comptons sur la bonne volonté de nos bienfaiteurs qui ont toujours apporté des aides multiformes pour la survie de notre maison de formation. Si nous voulons avoir des prêtres bien formés, il faut un cadre propice, décent, idéal et un espace accueillant qui soit digne. Nous lançons un appel à tous les fidèles laïcs du Christ de nous venir en aide. Le grand bâtiment abritant la bibliothèque a été réhabilité avec une salle informatique grâce à la générosité des hommes de bonne volonté. Reste celui de philosophie et tous les autres à réhabiliter. Présentement, nous sommes en plein examen de fin d'année académique 2019-2020 et la rentrée académique 2020-2021 a eu lieu le lundi 2 novembre dernier. Nous

croyons et nous espérons que tout va bien se passer au cours de cette année.

#### \*Parlez-nous de l'histoire de ce séminaire

vert Mathurin Mouanga.

#### \*Avez-vous un dernier mot?

\*\*Je voudrais d'abord, remercier les évêques du Congo pour la confiance placée en ma modeste personne et à toute l'équipe des formateurs. Au séminaire, nous formons une grande famille entre les prêtres formateurs, internes et externes, et les étudiants. Il faut que le séminariste soit réceptif, ouvert à la formation, à la direction spirituelle et aux formateurs pour que notre mission soit fructueuse.

> Propos recueillis par Pascal BIOZI KIMINOU

\*Dans une brève présentation, Mgr Ildevert Mathurin Mouanga ancien recteur, disait du point de vue historique que le Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda est issu du séminaire inter-Vicarial de Libreville au Gabon en 1931. Il a été transféré à Brazzaville en 1947 sous l'appellation de Grand séminaire régional Libermann et appartenait aux pays de l'Afrique centrale, en dehors du Cameroun (Congo, Gabon, RCA, Tchad). Depuis 1979, ce séminaire porte le nom du vénéré pasteur, cardinal Emile Biayenda. Au départ, le séminaire comportait deux cycles: théologat et philosophat. Il est devenu séminaire national en 1983 et placé sous l'autorité de la Conférence épiscopale du Congo et en dernier ressort par la Sacrée Congrégation pour l'évangélisation des peuples. Depuis la création du séminaire interdiocésain de philosophie Mgr Georges Firmin Singha le 5 octobre 1983, le Grand séminaire de théologie Cardinal Emile Biayenda est devenu autonome et affilié à l'Université catholique de l'Afrique de l'Ouest (UCAO) de Côted'Ivoire. Quant aux recteurs qui se sont succédé depuis 1979, on peut citer les abbés Louis Portella Mbuyu, Sébastien Zoubakela, Jacques Bouekassa, Mesmin Prosper Massengo, Gervais Protais Yombo et Ilde-

# **NÉCROLOGIE**

Les familles BIZEBOLO et les enfants MAHOU-KOU informent les parents, amis et connaissances du décès de leur fille, mère, tante MOUTINOU Joséphine.



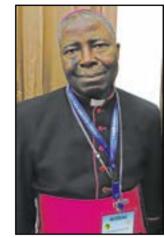
Le décès est survenu le jeudi 5 novembre 2020 au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville. La veillée a lieu au n°52 de la rue Jean François Makanda à la Cité de 17.

#### MGR BERNARD NSAYI, ÉVÊQUE ÉMÉRITE DE NKAYI «La formation à la vie pour les jeunes est fondamentale»

rofitant de son séjour à Brazzaville, Monseigneur Bernard Nsavi, évêgue émérite de Nkavi, a eu un échange avec les membres de la Communauté chrétienne pour l'éducation familiale (CCEF), le 29 août 2020 au Centre interdiocésain des Œuvres (CIO). A rappeler que c'est Mgr Bernard Nsayi qui fonda la CCEF le 9 décembre 1999.

Cette rencontre est comme le jeudi saint; la dernière rencontre entre Jésus et ses apôtres. «J'ai eu cette occasion de venir vous dire adieu. Je suis Bernard Nsayi, évêque émérite de Nkayi. Je vis à Rome; condamné à Rome avec la maladie. Peut-être qu'on ne se verra plus», a dit Mgr Nsayi. Après cette introduction faite par Mgr Bernard Nsayi, a suivi la présentation de chaque participant.

Les anciens membres sont entrain de vieillir. Nombreux



sont devenus des retraités. Il y a nécessité de préparer et de former les jeunes. La formation des jeunes au mariage à travers les conférences; les séminaires; la lecture est un réel défi. Cette préparation permettra de récupérer la jeunesse d'ici 2030, sinon la catastrophe nous guette, a prévenu l'évêque. Pour favoriser la lecture régulière par les jeunes, il nous faut une documentation, en particulier sur le mariage. La formation à la vie pour les jeunes est fondamentale, surtout face aux réseaux sociaux qui véhiculent des fausses idéologies comme le mariage homosexuel. La formation des adultes et des couples à leur avenir est également un enjeu. La formation reçue à l'école, bien qu'elle nous permette de travailler à la Fonction publique ou dans le privé, n'est pas suffisante pour construire notre avenir car personne d'entre nous n'est capable de formuler des objectifs pour la vie, nous ne l'avons pas fait et nous ne sommes pas capables de le faire. Or ceci est très important pour construire nos vies, nos couples. Déjà nous n'aimons plus nos villages et les activités agricoles.

Avec la COVID-19, on se rend compte que la famille est primordiale. L'éducation a été rendue possible et les familles devront continuer à exploiter ces sujets. Malheureusement, la COVID-19 a apporté de la précarité dans les familles: perte d'emplois, diminution des revenus, etc.

Après l'exposé des membres de la CCEF, Mgr Bernard Nsayi a engagé les membres de la CCEF à se faire plus proches des familles.

#### Témoignage sur le parrainage

«Je suis Leslie Mpama. J'ai été parrainée depuis l'âge de 12 ans, je me trouvais encore en classe de CM2. J'ai fait le collège jusqu'en classe de 3e. Après deux années d'échec au BEPC, j'ai passé le test au Centre de formation professionnelle Don Bosco. A l'issue de ce test j'ai été admise. Le premier trimestre, j'ai fait le tronc commun en métiers industriels. A partir du deuxième trimestre, j'ai été orientée en électricité bâtiment. J'ai terminé ma formation au bout de trois années de formation, en 2017, par une soutenance. C'est grâce au parrainage de la CCEF que j'ai suivi mes études. Aujourd'hui, je suis à la recherche de l'emploi.»

«Je tiens beaucoup au suivi des couples dans leur vie familiale et conjugale. Le suivi de couples recrée l'harmonie et régénère l'amour entre conjoints. Le fonctionnement institutionnel et organisationnel de la communauté devrait être aussi une priorité. Les cellules sont les organes de base de la CCEF: la critique et la transparence. Le créateur a créé deux oreilles et une bouche. Il ne faut pas que les enfants soient seulement les oreilles et les parents n'ont que la bouche. Non, les enfants et les parents doivent avoir et la bouche et les oreilles pour faciliter les échanges», a dit Mgr Nsayi.

«La CCEF est appelée à ouvrir les voies de l'espérance par la formation en mettant en place les modules de travail. La réalité aussi est que les droits des retraités devront être respectés. Comment faire pendant que les enfants sont en chômage et amènent leurs femmes et enfants dans la maison de leurs parents retraités? Sans la pension, comment allons-nous faire? Il y a aussi le problème de l'immigration. Beaucoup de personnes ont immigré et sont allées ailleurs pour espérer réussir. Mais beaucoup d'entre eux n'ont pas réussi et ont peut-être honte de revenir car les gens vont se moquer d'eux. Dès que quelqu'un revient de l'étranger, tous viennent le voir pour recevoir quelque chose. La CCEF a aussi une charge pour éduquer les gens afin de bien accueillir ceux qui rentrent de , l'étranger pour leur faciliter la réinstallation. Il faut aussi réfléchir sur la place de la femme dans la société, mieux que la place du couple dans la société, pour qu'il y ait dialogue entre hommes et femmes et qu'ils s'acceptent mutuellement dans la société pour mieux vivre en couple. La CCEF fonctionne sur la base du bénévolat et vous devez aborder aussi les questions d'héritage, a souligné Mgr Bernard Nsayi. Il faut bien l'examiner car les enfants qui sont nés en premier tentent de brimer les autres enfants. Or la famille doit exister après votre mort. C'est maintenant que vous devez construire la famille pour gu'après votre mort, elle continue à exister. Vous pouvez penser à faire des testaments, mais des testaments iustes, pas pour favoriser l'un et brimer les autres enfants.» «La famille étant une institution divine restera et subsistera malgré les difficultés et les divisions. Nous restons en communion et un jour nous serons en communion des saints», a souligné Mgr Nsayi.

**Mathurin Dominique YANGOU** 

#### **IN MEMORIAM**

La Famille MIDIO vous prie d'avoir une pensée mémorable de leur regrettée fille MIDIO - PERETE Kim Bertina décédée le 11 Novembre 2011 dans sa 12ème année. Des messes sont dites dans les paroisses Jésus Ressuscité et de la Divine miséricorde



du Plateau des 15 ans, Saint Esprit de Moungali et Anne Marie Javouhey le 10, 11 au 12 Novembre 2020 à 6h.

Que l'Eternel reçoive son âme dans sa demeure.

Famille MIDIO!

#### GRAND SEMINAIRE DE PHILOSOPHIE MGR GEORGES FIRMIN SINGHA DE BRAZZAVILLE

# L'abbé Christophe Maboungou, nouveau recteur installé

Nommé recteur du Grand séminaire de philosophie Mgr Georges Firmin Singha par le Saint-Siège, sur proposition des évêques du Congo, l'abbé Christophe Maboungou, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, a pris ses fonctions le vendredi 23 octobre dernier, en présence de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville, évêque chargé des séminaires au niveau de la conférence épiscopale du Congo. Il remplace à ce poste l'abbé Guy Noël Okamba arrivé en fin de mandat. Dans cette interview, l'abbé Christophe Maboungou parle de son expérience de formateur.

# \*Quels sont vos sentiments après cette nomination?

Ce sont des sentiments de joie et aussi d'émotion. Sentiments de joie, parce que c'est une confiance que les évêques traduisaient vis-à-vis de ma modeste personne. Sentiments de joie, parce que j'étais professeur et directeur spirituel dans ce séminaire pendant trois ans. Je reviens à la maison que je connais très bien et cette fois-ci en tant que recteur pour apporter ma modeste contribution. Je suis rentré de France où j'ai obtenu mon doctorat en philosophie et donc c'est une joie de retrouver ma maison. L'émotion, je me rappelle l'intervention de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou lors de la 49<sup>e</sup> Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo consacrée à la formation des futurs prêtres lorsqu'il avait développé le sous-thème: «l'Eglise et la formation des futurs prêtres: enjeux et défis». Justement, gérer les futurs prêtres est un défi majeur et Mgr Bienvenu Manamika a eu raison d'aborder ce thème. A la création du séminaire de philosophie, j'ai fait partie de la première promotion pour avoir inauguré l'année de philosophie en 1998. Donc, c'est le Seigneur qui a appelé et c'est le Seigneur qui a choisi. Merci aux évêques pour cette confiance placée en ma modeste personne et que l'Esprit-Saint puisse nous aider

#### \*La formation des prêtres a été au cœur de la 49° Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo. Comment entendez-vous mettre en pratique les recommandations issues de ces assises?

à accomplir cette lourde charge.

\*\*C'est là que nous allons puiser tout le nécessaire possible en tant que formateur des futurs prêtres et aussi, nous référer au document post-synodal de Rome «Ecclésia in Africa». Le message des évêques est un rappel des assises de la 34e Assemblée plénière tenue en 2006 qui parlait déià de la formation des prêtres dans nos séminaires. Donc, c'est un souci reel pour les evegues de revenil encore sur ce qui a été abordé. Etant de la maison, je viens de recevoir la première vague des séminaristes et comme vous pouvez le constater, les anciens sont en pleine session. Cette année, les séminaristes internes sont au nombre de 46 et ceux qui viennent de l'extérieur sont plus d'une cinquantaine. Avec un tel nombre, les structures du séminaire ne répondent plus, alors qu'il faut sécuriser les séminaristes du point de vue sanitaire, dortoir et nutrition, tout en respectant les gestes barrières. L'autre difficulté, c'est la vétusté des structures d'accueil, notamment les logements. Ils sont obligés de partager une même chambre à deux ou trois séminaristes. Mais avec la grâce de Dieu, nous espérons que le Seigneur nous viendra en aide.

## \*Combien de séminaristes avez-vous cette année?

\*Logiquement, nous aurons près d'une centaine, internes comme externes avec les moyens du bord pour leur permettre de vivre dans un cadre agréable. Le séminaire accueille tout le monde sans distinction de race ni d'ethnie. mais de toute manière, la sélection est faite par les évêgues qui envoient les dossiers des candidats au séminaire. Il y a des nationaux, des bi-nationaux et des étrangers, puisque l'appel du Seigneur frappe tout le monde. Quand l'évêgue a discerné la vocation d'un candidat, à notre tour nous l'accueillons en tant que candidat de l'évêque quel que soit son statut social et nous le formatons dans le moule du séminaire. Dans ce moule, il n'y a pas de distinction de race et d'ethnie entre le Sud, le Nord, l'Ouest et l'Est. Au séminaire, la notion de frontière et de régime

#### \*Seulement les évêques envoient les candidats au séminaire et non pas les curés des paroisses, pourquoi?

Les curés des paroisses, à travers les commissions des vocations, ont pour mission de sélectionner les candidats et d'envoyer leurs dossiers à l'évêque, ordinaire du lieu par le biais de la commission diocésaine des vocations dont je fais partie. En fin de compte, le candidat selon les critères, doit être jugé digne pour faire partie du quota, surtout pour ceux du Petit séminaire qui doivent avoir le BEPC et ceux du niveau Terminale, le BAC pour passer le test du grand séminaire. La lettre d'inscription pour le grand séminaire est signée par l'évêque et c'est lui qui envoie. A notre niveau, nous prenons soin de son candidat. Si le candidat ne répond pas aux critères de formation dans notre séminaire, nous adressons une lettre à



Abbé Christophe Maboungou

l'évêque qui décidera de la suite à donner à son candidat.

#### \*Lors de la 49° Assemblée plénière, on a parlé des sous-marins...!

\*\*C'est Mgr Victor Abagna Mossa qui a évoqué ce concept de sous-marins. Evidemment. dans nos séminaires, nous avons le règlement intérieur, le directeur et l'équipe des formateurs ont intérêt à discerner selon leur capacité intellectuelle et d'adaptation aux langues, voire la dimension morale, l'engagement du candidat. Dans son exposé, l'abbé Alexis Tobanqui, curé de la paroisse Saint Jean Baptiste de Talangaï, docteur en sociologie nous rappelait l'ouvrage du cardinal Joseph Malula, archevêque de Kinshasa, en République Démocratique du Congo, d'illustre mémoire, publié en juin 1987, par rapport à la prétention, à l'avoir, à l'envie d'argent. Aujourd'hui, il n'y a pas de jauge de vocation, c'est le candidat qui se présente seul et son dossier est accepté par l'évêque. Ce dernier va se révéler une fois ordonné prêtre, mais dans tout cela, ce sont les aléas de la formation. Dans tous les cas, nous essavons de suivre le candidat, le recteur que je suis et toute l'équipe des formateurs. Cela relève de la dimension psychologique. Avec nous, il n'y aura pas des sous marins.

# \*Quel sera votre agenda de travail?

\*\*L'Eglise est une et indivisible, qui va des apôtres à nous prêtres. Je me rappelle encore Mgr Bienvenu Manamika qui eut une belle image de considérer l'Eglise comme un train. C'est notre tour de gérer ce train de l'éducation des futurs prêtres dont notre Eglise a besoin, par l'intercession de la Vierge Marie et la puissance de l'Esprit-Saint pour que notre mission aille de l'avant; celle de conduire à bon port les enfants qui sont à notre charge.

#### \*Dites-nous, combien de recteurs se sont succédé au séminaire de philosophie?

\*\*Je suis arrivé en 1998 et je fais partie de la première promotion à avoir inauguré l'institut de philosophie. A l'époque, il y avait deux séminaires, mais un seul recteur en la personne de l'abbé Sébastien Zoubakela. Et lorsque je suis allé à l'université pour les études, c'est là où on a nommé un deuxième recteur. Je les cite pèle mêle: les abbés Olivier Massamba Loubelo (premier recteur de philosophie, nouvelle formule), Jean-Claude Makaya Loemba, Eustache Ndongui, Antonio Mabiala. Guv Noël Ökamba. Donc, moi je suis le 6<sup>è</sup> recteur.

#### \*Votre dernier mot?

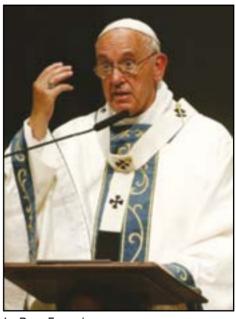
\*\*Je demande à la Vierge Marie d'intercéder pour nous. Je voudrais être le serviteur inutile qui participe à la construction de son Eglise. Dans cette lourde charge, je ne serai pas seul, ensemble avec l'équipe des formateurs que je salue en passant pour leur abnégation et par la grâce de l'Esprit Saint, nous allons relever les défis qui se posent à nous. J'encourage les familles et les couples qui accompagnent les candidats, surtout dans cette période de crise sanitaire dûe à la CO-VID-19 et à la crise financière que traverse notre pays. Nous laissons la latitude aux commissions paroissiales de gérer les candidats. Être sélectionné candidat ne veut pas dire être prêtre. Le recteur ne renvoie pas un séminariste, mais fait le constat sur son évolution et propose à l'évêgue. Le recteur ne bloque pas le processus d'une vocation, mais participe à l'élévation, à la rectification de cette même vocation. Je ne suis pas venu changer les choses avec une baguette magique, mais avec toute l'équipe des formateurs, nous allons travailler ensemble pour relever les défis de notre maison commune.

> Propos recueillis par Pascal BIOZI KIMINOU

#### IL N'EXISTE PAS DE MARIAGE HOMOSEXUEL!

#### Le Pape réaffirme qu'il n'a pas autorisé ou encouragé des unions homosexuelles

e récentes déclarations du Pape François ont donné lieu à une interprétation erronée de la position de l'Eglise sur l'homosexualité. Dans le documentaire *«Francesco»* du réalisateur russe Evgueny Afineevsky, le Saint-Père est présenté comme favorable aux unions entre personnes du même sexe. Le magistère de l'Eglise catholique reste constant: si dans certains pays les unions homosexuelles existent, celles-ci ne sont pas appelées *«mariages»* par l'Eglise catholique.



Le Pape François

La confusion vient de ce que les réponses du Pape ont semblé avoir été posées à un même moment et dans un même contexte, ce qui n'est pas le cas !

Il y a un an, répondant à des questions, le Saint-Père a tout d'abord fait une référence pastorale à la nécessité que, au sein d'une famille, le fils ou la fille avec une orientation homosexuelle ne soit jamais discriminé. C'est ce à quoi se référent les mots: «Les homosexuels ont le droit d'être dans une famille; ils sont les enfants de Dieu, ils ont le droit à une famille. On ne peut pas expulser quelqu'un d'une famille ou lui rendre la vie impossible pour cela». Le paragraphe suivant de l'Exhortation apostolique post-synodale sur l'amour dans la famille Amoris laetitia (2016) peut éclairer les propos suivants, et notamment ceux-ci: «Avec les Pères synodaux, j'ai pris en considération la situation des familles qui vivent l'expérience d'avoir en leur sein des personnes à tendance homosexuelle, ce qui n'est pas une expérience facile ni pour les parents, ni pour les enfants. Nous souhaitons donc tout d'abord réaffirmer que toute personne, indépendamment de son orientation sexuelle, soit respectée dans sa dignité et accueillie avec respect, en veillant à éviter «toute marque de discrimination injuste» et surtout toute forme d'agression et de violence».

«En ce qui concerne les familles, il s'agit pourtant d'assurer un accompagnement respectueux, afin que ceux qui manifestent des tendances homosexuelles puissent avoir l'aide nécessaire pour comprendre et réaliser pleinement la volonté de Dieu dans leur vie» (n° 250).

La deuxième quéstion de l'entretien portait sur une loi locale d'il y a dix ans en Argentine, le pays du Pape, sur l'équivalence des «mariages pour les couples de même sexe» et l'opposition de l'Archevêque de Buenos Aires de l'époque envers cela. À cet égard, le Pape François a affirmé qu'«il est incongru de parler de mariage homosexuel», ajoutant que, dans ce contexte précis, il avait parlé du droit de ces personnes à avoir une couverture légale: «Ce que nous devons faire, c'est une loi de cohabitation civile; ils ont le droit d'être légalement couverts. J'ai défendu cela», a dit le Pape. A rappeler aussi qu'en 2014, le Saint-Père avait rappelé, à propos du mariage: «Le mariage est entre un homme et une femme. Les États laïcs veulent justifier les unions civiles pour réglementer différentes situations de cohabitation, poussés par la nécessité de réglementer les aspects économiques entre personnes, comme par exemple la garantie des soins de santé. Il s'agit de pactes de ohabitation de divers types, dont je ne pourrais pas énumére différentes formes. Il faut en voir les différents cas et les évaluer dans leur variété.»

Il est donc évident que le Pape François a fait référence à certaines dispositions étatiques, certainement pas à la doctrine de l'Église, répétée à maintes reprises au fil des ans. L'Eglise catholique n'encourage pas, ne reconnaît pas, de prétendus «mariages» entre personnes de même sexe.

Albert S. MIANZOUKOUTA

#### COMMISSIONS ÉPISCOPALES

# Une messe pour les collaborateurs et leurs parents défunts

Le mercredi 4 novembre 2020, le secrétariat général de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) a organisé une messe en mémoire de tous les collaborateurs évoluant dans les différentes structures de l'Eglise, ainsi que leurs parents défunts. Par la même occasion, il a relancé les activités des commissions épiscopales interrompues lors du confinement dû à la COVID-19. L'eucharistie a été présidée par Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, qui avait à ses côtés Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma et l'abbé Armand Brice Ibombo, secrétaire général de la CEC.



NN.SS. Urbain Ngassongo, Louis Portella Mbuyu et l'abbé Armand Brice Ibombo

«Soyez des équipes ou des commissions épiscopales missionnaires», a dit Mgr Louis Portella Mbuyu dans son homélie tirée de l'Evangile de Luc 14, 25-33: «Quiconque parmi vous ne renonce pas à tout ce qui lui appartient, ne peut être mon disciple». Pour Mgr Louis Portella Mbuyu, tout baptisé est missionnaire et chacun doit porter sa croix pour suivre Jésus. «L'Eglise, par nature, est missionnaire et par conséquent, chacun doit répondre à l'appel de Dieu pour travailler dans son vaste et immense champ, être efficace et présent à tous les niveaux», a-t-il dit.

A la fin de la messe, l'abbé Armand Brice Ibombo a encouragé et félicité les membres des différentes commissions épiscopales et bureaux nationaux des mouvements d'apostolat qui sont venus à cette messe, malgré les difficultés de transport et la crise sanitaire de la COVID-19. Il les a exhortés à plus de dynamisme, de disponibilité alors que dans les prochaines semaines, le calendrier des activités prévues pour cette année pastorale 2020-2021 sera rendu disponible.

Pascal BIOZI KIMINOU

# PUBLICITE REMORQUAGE **ET AIDE AU CONSTAT** GRATUITS

# **SAHAM ASSURANCE AUTO**

En cas de panne ou d'accident, nous sommes à vos côtés.

Quel que soit votre type de véhicule, bénéficiez d'offres adaptées à vos besoins. En cas de choc ou de panne, le constat, le remorquage et la voiture de remplacement sont gratuits. Pour plus de renseignements, rendez-vous dans l'une de nos agences.

05 053 58 58

www.sahamassurance.cn



merberal 🛊 Sanlam group

**CHANGEMENT CLIMATIQUE** 

## Une collaboration «plus judicieuse» entre donateurs pour atteindre l'objectif d'une Afrique résiliente

Organisé en visioconférence en septembre dernier par la Banque africaine de développement (BAD), le Forum mondial de la philanthropie 2020 a réuni nombre d'experts qui ont appelé à une collaboration accrue entre bailleurs de fonds pour faire face à la grave menace que représente le changement climatique pour le développement de l'Afrique. Ils ont soutenu que la crise provoquée par la pandémie de COVID 19 a montré l'urgence de reconstruire des économies plus saines, plus inclusives et plus résilientes.

a rencontre virtuelle, animée par Emily Ojoo-Massawa, déléguée principale du Partenariat mondial pour l'adaptation au changement climatique, a débuté par un appel à l'adoption de moyens durables permettant à l'Afrique de sortir plus fort de la pandémie de COVID-19.

«La voie vers une reprise durable face à la COVID-19 nécessitera des investissements qui s'attaquent simultanément à la pandémie elle-même et aux risques avérés en matière de changement climatique, tout en offrant des avantages indirects attractifs», a déclaré Al Hamdou Dorsouma, directeur chargé de la lutte contre le changement climatique et de la croissance verte à la Banque. «L'heure est auiourd'hui à l'adaptation. Il est intéressant de noter que nous recevons l'attention d'organisations philanthropiques, du secteur privé et d'investisseurs non traditionnels qui souhaitent investir dans le but d'exploiter les nouvelles opportunités qui se présentent dans le domaine de l'adaptation au changement climatique», s'est réjoui Arame Tall, spécialiste de l'adaptation et de la résilience au Groupe de la lutte contre le changement climatique de la Banque mondiale. «Nous avons besoin que les ministères des Finances participent à une définition des opportunités d'investissement en faveur de l'adaptation dans les pays afin de pouvoir mieux exploiter ces opportunités, notamment en ce qui concerne des objectifs clairs en termes d'investissements et de plans sectoriels», a-t-il ajouté.

Avec moins de 2 % des financements consacrés à la lutte contre le changement climatique. les bailleurs de fonds sont confrontés à un obstacle majeur. La solution: collaborer davantage et de manière plus judicieuse pour pouvoir atteindre des objectifs ambitieux et s'assurer l'appui de tous les secteurs, ont noté les participants qui ont attiré l'attention de l'humanité sur les difficultés sans précédent posées par la pandémie de COVID 19.

Pour Atsuko Toda, directrice chargée du Financement agricole et du développement des infrastructures rurales à la BAD, «la collaboration est importante pour jeter des bases solides permettant de déboucher sur un avenir plus vert dans l'après-COVID 19.» Aussi a-t-elle a appelé à un changement radical dans les modes de financement en faveur de l'adaptation au changement climatique, en mettant en avant la volonté affichée par la Banque de collaborer avec ses partenaires pour accélérer le processus d'adaptation de

En octobre 2018, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé un plan cadre pour la mise en œuvre du Programme de financement des risques de catastrophes en Afrique (ADRiFi). Celui-ci offre aux pays africains la possibilité de mettre en commun leurs ressources et de transférer leurs risques liés au changement climatique en s'acquittant d'une prime d'assurance souveraine. «Le paiement est effectué immédiatement après une catastrophe», a précisé Atsuko Toda. La Banque s'est associée à une société d'assurance, la Mutuelle panafricaine de ges-



L'Afrique doit prendre ses responsabilités dans la lutte contre le changement climatique

tion des risques (ARC), pour garantir la mise en œuvre de l'ADRiFi.

> Il y a urgence à reconstruire des économies plus saines

La crise provoquée par la pandémie de COVID 19 a montré l'urgence de reconstruire des économies plus saines, plus inclusives et plus résilientes, ont déclaré les participants.

Le directeur exécutif de l'ARC, Lesley Ndlovu, a souligné la nécessité pour les pays d'anticiper leur exposition aux risques et de renforcer leur résilience. «Au sein de la Mutuelle panafricaine de gestion des risques, nous collaborons avec les pays pour les préparer à l'exposition aux risques auxquels ils sont confrontés et nous les aidons à se préparer à réagir, notamment en les aidant à créer un fonds de prévoyance. Nous avons également établi un partenariat avec la Banque africaine de développement pour le Programme de financement des risques de catastrophe en Afrique et pour différents autres outils de financement...Nous avons besoin de collaborations plus larges pour surmonter le problème auquel est confronté notre continent. Ce problème étant si vaste, nous avons tous un rôle à jouer», a-t-il déclaré. Selon la BAD, l'Afrique compte parmi les régions du monde les plus vulnérables au changement climatique, et son coût économique est élevé: jusqu'à 15 milliards de dollars américains en 2020, et il pourrait atteindre 50 milliards de dollars d'ici à 2040, ce qui est équivalent à 7 % du PIB du continent. Al Hamdou Doursouma a souligné que la Banque mobiliserait 25 milliards de dollars entre 2020 et 2025 pour soutenir les investissements dans la lutte contre le changement climatique.

En 2019, la BAD a donné la priorité au financement de l'adaptation au changement climatique, 55 % de son financement axé sur le changement climatique étant investi dans des mesures d'adaptation. Le financement de la Banque en faveur de l'adaptation est passé de 500 millions de dollars en 2012, à deux milliards de dollars en 2019, soit un montant cumulé de 18,6 milliards de dollars pour cette période. Pour mémoire, lors d'une session intitulée: «Les économies vertes inclusives: exploiter les opportunités et les solutions innovantes en faveur des investissements dans un développement résilient au changement climatique en Afrique», les participants avaient souligné le rôle essentiel joué par les approches innovantes dans la mobilisation des ressources financières en faveur de l'adaptation au changement climatique sur le continent.

Viclaire MALONGA

#### **VIE ASSOCIATIVE**

#### Le Conseil international de la langue française, un outil d'unité

réé en 1968 à Paris, en France, le Conseil international de la langue française (CILF) est une association non gouvernementale reconnue d'utilité publique par le décret du 20 décembre 1972. Il a pour mission "d'enrichir la langue française et de favoriser son rayonnement".

Partant du constat que la langue française, une langue universelle "n'appartenant pas seulement à la France", évolue de manière différente suivant les pays où elle est parlée, le CILF s'est donné comme but de "maintenir son unité et sa cohésion interne en tant qu'instrument de travail, de culture et de communication".

Son activité consiste à produire différentes ressources linguistiques à destination des pays francophones et à entretenir des relations avec les autres langues. Il publie des dictionnaires spécialisés multilingues, gère une base de terminologie et une banque de données orthographiques et grammaticales interactive, accessible par le service en ligne Orthonet. Le Conseil publie également des ouvrages de formation pour les francophones et participe

tout comme il fut membre de la Biennale.



Hubert Joly

à des travaux sur les traditions orales et le dialogue des langues et des cultures. Il procède par ailleurs à la publication des revues comme: "La Banque des mots" et "Le Français moderne". Il est présidé par Hubert Joly et André Goosse en est le président d'honneur. Au nombre de ses conseillers, on compte Henriette Walter, Jacqueline Picoche, André Jaumotte, etc. L'universitaire, écrivain et homme politique congolais, Jean-Pierre Makouta-Mboukou, décédé en 2012, en France, en fut membre il y a quelques années

Une vue de l'immeuble abritant le siège du Conseil international de la langue française

Pour rappel, deux Congolais furent primés par cet organisme à l'issue d'un concours dénommé "Jeune reporter" qu'il organisa au milieu des années 80, en partenariat avec le mensuel africain d'informations sportives "Jeux D'Afrique" qui paraissait à Paris, en France. Et dont le directeur de la publication était le Sénégalais Ibrahim Soumaré et le rédacteur en chef, le Français Yves Pinaud. Ce concours était ouvert à tous les reporters amateurs âgés de moins de 21 ans. Ils devraient rédiger un article sur une activité sportive à laquelle ils avaient pris part. Le meilleur article devait être publié dans "Jeux D'Afrique" et son auteur recevoir un prix de 500 Francs français offert par le Conseil international de la langue française. La chance avait donc souri, entre autres, à deux jeunes Congolais: Patrick Nguié, primé doublement en 1980 (grâce à deux de ses articles) et à Alain-Patrick Massamba, distingué en juillet 1981.

#### Alain-Patrick MASSAMBA

# **ENTREPRENARIAT**

## Des jeunes vulnérables formés aux techniques de recherche d'emplois

Du 16 au 29 octobre 2020 s'est déroulée simultanément à Don Bosco et au CEFA de mécanique automobile à l'Institut Thomas Sankara, dans la ville océane, une formation en technique de recherche d'emplois et de création d'auto-emploi. 417 jeunes filles et garçons vulnérables au total, sur 845 de la sous composante 1.1 du projet, y ont pris part.

ancée à Don Bosco par Jean Claude Etoumbakoundou, secrétaire général de la préfecture de Pointe-Noire, cette formation s'est inscrite dans le cadre du Projet de développement des compétences pour l'employabilité (PDCE) mis en œuvre par le Gouvernement avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, dans l'objectif de faciliter l'emploi de 6.500 jeunes vulnérables vivants dans les zones périurbaines de Brazzaville et de Pointe-Noire, selon une répartition égale des bénéficiaires (hommes-

Le projet a pour ambition de promouvoir l'acquisition et le renforcement des compétences à l'emploi et à l'entreprenariat pour jeunes vulnérables vivant en zones urbaines et périurbaines, afin d'améliorer leur insertion sur le marché du travail et conséquemment leurs revenus.

«Cette formation a comblé toutes les lacunes que j'avais. Au départ, je ne savais rédiger



Les apprenants en salle

ni une lettre de motivation. ni un curriculum vitae, moins encore une demande d'emploi. Aujourd'hui, je peux dire que je suis maintenant complet dans mon domaine. Avec rien, j'ai appris beaucoup de choses. Je remercie la Banque mondiale et le PDCE d'avoir pensé à la jeunesse de Pointe-Noire», a témoigné Jean De Dieu Balenguissa Nanitelamio, un des un des formateurs, a estimé que les objectifs ont été atteints. «Les enseignements que nous avions dispensés ont été d'ordre pratique. Les apprenants sont capables maintenant de mettre en application tout ce qu'ils ont appris et de

bénéficiaires de la formation.

Orphée Rostand Bantaba,

se prendre en charge», a-t-il rassuré. Il convient de rappeler, que dans le cadre de cette deu-

xième phase de formation du projet, 1.543 jeunes vulnérables âgés de 17 à 30 sont à former dans différents métiers porteurs à Brazzaville et à Pointe-Noire. Ces jeunes, une fois formés, seront aptes à affronter le marché de l'emploi. en vue de leur insertion professionnelle.

Le PDCE, conformément à ses objectifs et tenant compte des contraintes budgétaires, a mis en place un mécanisme simple d'accompagnement post formation pour les 1.543 jeunes, afin de les aider à acquérir plus encore les compétences requises dans la recherche d'emploi salarié ou de la création d'une micro-entreprise par l'auto emploi.

La durée des formations est de 6 à 9 mois, assortie d'un stage pratique de trois mois. L'essentiel pour ces jeunes!

Le PDCE se propose de recruter l'ONG AMICODE pour les former, soit 698 à Brazzaville et 845 à Pointe-Noire.

> **Equateur Denis NGUIMBI**

## **ANNONCES**

# MAÎTRE GISCARD BAVOUEZA-GUINOT Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex-FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél.: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P.: 15.244
E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com, République du Congo

#### «MEDIAYO»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle Au Capital de 1.000.000 de FRANCS CFA Siège social: 1057, rue Louassi, Plateau des 15 ans RCCM: CG/BZV/07 B 199 . REPUBLIQUE DU CONGO.

#### **CHANGEMENT DE GERANT ET POUVOIRS**

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SARLU dénommée «MEDIAYO», en date du trois novembre deux mil vingt, enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 03 novembre 2020, sous Folio 201/24, n°3755, deux résolutions ont été adoptées:

- 1-Suite au décès de l'associé unique et gérant de la société dénommée «MEDIAYO» SARLU, Mademoiselle DIAYOKA Leslie Clarence est désignée gérante provisoire de la société citée supra ;
- 2-Pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera, tous pouvoirs ont été donnés à Maître J. Giscard L. BAVOUEZA—GUINOT.

Dépôt légal a été effectué, par les soins du Notaire soussigné, au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 04 novembre 2020, sous le numéro 20 DA 279.

Mention Modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 04 novembre 2020, sous le numéro CG/BZV/07 B 199.

#### Pour avis,

# Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET DIRECTION GENERALE DES IMPÖTS ET DES DOMAINES DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE DIRECTION DEPARTEMENT DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE BUREAU DE LA CONSERVATION FONCIERE DE BACONGO

#### Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE Notaire à Pointe-Noire

Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elaïs Tél.: 06 664.85.64/04 432.52.12.

B.P.: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr; Pointe-Noire République du Congo

#### **BOSCONGO S.A.**

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 1.597.805.000 F. CFA Siège social: Route du Havre, B.P.: 894, RCCM NO:CG/PNR/08 B 517, Pointe-Noire, République du Congo

I-Suivant procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la société BOSCONGO S.A., en date du 27 juin 2019, déposé au rang des minutes du notaire soussigné, le 16 Juin 2020, il a été décidé de la nomination du cabinet KPMG CONGO en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société BOSCONGO S.A., en remplacement du cabinet Ernst & Young Congo, pour la durée du mandat d'Ernst & Young Congo.

II -Suivant procès-verbal des décisions de l'actionnaire unique de la société BOSCONGO S.A., en date du 16 juin 2020, par-devant Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire titulaire d'un office notarial, à Pointe-Noire, sis Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elaïs, République du Congo, l'actionnaire unique de la société BOSCONGO S.A. a décidé ce qui suit:

1- Le capital de la société s'établit désormais à la somme de 6.190.600.500 Francs CFA, divisé en 1.768.743 actions nominatives de 3.500 Francs CFA, libéré à concurrence de 30 % de leur valeur, le solde devant être libéré dans un délai de trois (3) ans.

2-Constatation de la reconstitution des capitaux propres à concurrence du montant du capital social; 3-Démission du Conseil d'Administration et nominations des administrateurs ci-après:

a) Démission du Conseil d'Administration:

-Monsieur Guido D'ALOISIO, en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration ;

-Monsieur Olivier GUINET, en qualité d'Adminis-

trateur et de Directeur Général; -Madame Federica PLACIDI, en qualité d'Administrateur : -Monsieur Edgar VAN STIJN, en qualité d'Administrateur.

b) Nominations des Administrateurs:

- Monsieur Luca GENTILI, domicilié au 1/7 Avenue San Fernando 78180 Montigny Le Bretonneux Saint Quentin en Yvelines, France;

- Monsieur Benoît GENDRE, domicilié au 1/7 Avenue San Fernando 78180 Montigny Le Bretonneux Saint Quentin en Yvelines, France;

- Monsieur Giuseppe OLIVIERO, domicilié au 1/7 Avenue San Fernando 78180 Montigny Le Bretonneux Saint Quentin en Yvelines, France.• 4- Démission du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Ludovic NGATSE, et la nomination du commissaire aux comptes suppléant

mination du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Michel Patrick GAMASSA, domicilié au 4e étage immeuble Monté Cristo, croisement Avenue Orsy et Boulevard Dénis SASSOU-NGESSO, Centre-Ville, B.P.: 14366, Brazzaville, République du Congo.

III- Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration de la société BOSCONGO S.A., en date du 16 juin 2020, il a été décidé la nomination de: 1- Monsieur Luca GENTILI, en qualité de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Guido D'ALOISIO;

2- Monsieur Benoît GENDRE, en qualité de Directeur Général, en remplacement de Monsieur Olivier GUINET, pour la durée de leurs mandats d'administrateurs.

Fait à Pointe-Noire, le 09 Septembre 2020

Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité-Travail-Progrès

# INSERTION LEGALE N° 109/2020/MFB/DGID/DEFFD/DDID-BCF-B

Suivant réquisitions reçues par le Chef de Bureau de la Conservation Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers et en cours.cette procédure concerne les immeubles suivants :

Concerne les immeubles suivants :						
N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales	Quartie	rs	Arrondis /Départ	Requérants
01	N° 5733 du 12/10/20	Operior O. Elea 407, Dila 4/av. 000), O. 14007, 44, 12	OCO Pros Misson		Bacongo	NO.
		Section G, bloc 137, Plle 1(ex 262), Sup.1387, 14 m <sup>2</sup>	262, Rue Mbama			M.C
	N° 5452 du 30/03/20	Section E, bloc 23, Plle 28, Sup.207, 61 m <sup>2</sup>	67 bis, Rue des Militants (Qtier la Glacière)		Bacongo Madibou	SOULOUBI Honoré Arthur Alexis
	N° 5274 du 26/11/19	Section AB, bloc 92, Plle 14, Sup.553, 75 m <sup>2</sup>	Av Alphonse Massamba Débat (Q.Carataractes)			NKODIA Jean Faustin Tsininguissa
	N° 4148 du 14/12/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup 1454, 69 m <sup>2</sup>	Av Mbanzoulou B. J. Pierre ( 17Km)		Madibou	N'SONDE Albertine Olga Solange
	N° 7876 du 02/06/13	Section AI, bloc 4, Plle 6, Sup.460, 00 m <sup>2</sup>	Rue Mampouya Patrice (Qtier Kinsoundi)		Makélékélé	N'SONDE Albertine Olga Solange
	N° 4919 du 02/07/19	Section C, bloc 58, Plle 13, Sup.383, 40 m <sup>2</sup>	194, Rue Nkouka Batékés		Bacongo	NGANA Philomène
	N° 5008 du 21/08/19	Section G, bloc 133, Plle 10, Sup.232, 72 m <sup>2</sup>	69, Rue Jules Grevy		Bacongo	MATENTA Florent Bienvenu Riche
	N° 5007 du 21/08/19	Section AD2, bloc 36, Plle 03, Sup.399,60 m <sup>2</sup>	3, Rue Nguela (Qtier Barrage)		Makélékélé	MATENTA Florent Bienvenu Riche
	N° 5006 du 21/08/19	Section AR3(ex AR), bloc 52, Plle 17(ex 11-12), Sup.836, 32 m <sup>2</sup>	03-05, Rue du bonheur ( Qtier Mbaloula)		Madibou	MATENTA Florent Bienvenu Riche
	N°5011 du 21/08/19	Section C2, bloc 87, Plle 11, Sup.904, 89 m <sup>2</sup>	185-187, quartier Mpissa		Bacongo	MATENTA Prodige Schekina
	N°5409 du 21/02/20	Section B2, bloc 113, Plle 12 bis , Sup 185, 90 m <sup>2</sup>	43, Rue Makola		Makélékélé	MOUMBOUILOŬ Joseph
	N° 5565 du 24/07/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.399, 75 m <sup>2</sup>	11, Rue Mampouya D. (Q. Mayanga)		Madibou	TANTOU Seraphin
	N° 5563 du 24/07/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.625, 00 m <sup>2</sup>	Quartier Ngapoko		Madibou	FOUNA KANI Benaïd Sainthy
14	N° 5564 du 24/07/20	Section -, bloc-, Plle -, Sup. 589, 00 m <sup>2</sup>	Quartier Ngapoko		Madibou	FOUNA KANI Eunice
	N° 5671 du 14/09/20	Section AD3, bloc 22, Plle 42, Sup.494, 40 m <sup>2</sup>	06, Rue Emalor Santé (Qtier Massissia)		Madibou	LOUEKO OUMBA Armelle Daisy
	N° 5576 du 30/07/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.1000, 00 m <sup>2</sup>	Village Ntoula		Pool	KOUBA-DIANZOLA Orphila Medy
	N° 5697 du 24/09/20	Section AD3, bloc 22, Plle 73, Sup.961, 61 m <sup>2</sup>	50, Rue Dr D. A.Missontsa		Madibou	PEREIRA Roger
	N° 5698 du 24/09/20	Section AB, bloc 43, Plle 2, Sup. 1223, 91 m <sup>2</sup>	Rue Maurel Kiwounzou		Madibou	PEREIRA Roger
	N° 5699 du 24/09/20	Section AD3, bloc 22, Plle 72, Sup 2020, 09 m <sup>2</sup>	48, Rue Dr D. A.Missontsa		Madibou	PEREIRA Roger
	N° 5675 du 15/09/20	Section AB, bloc 30, Plle 26 bis, Sup 517, 91 m <sup>2</sup>	11, Rue Sœur Maurice Philippe (Qtier Mafouta)		Madibou	BIANGANA MAKOUMBOU Fidèle Arnaud
21	N° 5586 du 14/07/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup., 400, 00 m <sup>2</sup>	Rue non dénommée (Kombé)		Madibou	MIAYEMBAMA Dovine
22	N° 5583 du 03/08/20	Section AR1, bloc 15, Plle 2, Sup.400, 00 m <sup>2</sup>	Rue non dénommée `		Madibou	NKOUKA BOHELY Sarah Espérance Fernande
23	N° 5402 du 18/02/20	Section -, bloc 61, Plles 505, 506, 507, 508, Sup.1600, 00 m2	Quartier 711(Case Barnier)		Mfilou	ZAMBA KINGA Louis François
	N° 5418 du 28/02/20	Section AD3, bloc 22, Plle 13, Sup.891, 54 m <sup>2</sup>	05, Rue Mbanza Lucien (Sangolo)		Madibou	BEMBA Joseph
	N° 5431 du 11/03/20	Section BI, bloc 54, Plle 6, Sup.417, 63 m <sup>2</sup>	Rue Sylvie B. (Qtier Kinsana)		Madibou	MOUYABI BAKALA Guy Roger
26	N° 4873 du 12/06/19	Section A3, bloc 59, Plle 13, Sup.306, 15 m <sup>2</sup>	08, Rue Massembo Loubaki (Châteu d'eau)		Makélékélé	BITSINDOU Pauline
27	N° 5573 du 10/07/20	Section BH2, bloc 52, Plle 6 bis, Sup.312, 76 m <sup>2</sup>	12bis, Rue Bahonda Edouard (Qtier Massissia)		Madibou	MINGUI KEMBI Jade Madelna
	N° 5574 du 10/07/20	Section BH2, bloc 52, Plle 6 ter, Sup.312, 76 m <sup>2</sup>	12 ter, Rue Bahonda Edouard (Qtier Massissia)		Madibou	SAMBA BANIAKINA Christy Bern
29	N° 5575 du 10/07/20	Section BH2, bloc 52, Plle 6, Sup.324, 39 m <sup>2</sup>	12 , Rue Bahonda Edouard (Qtier Massissia)		Madibou	MALOUMBI KIBANZI Sylvie Opportune
30	N° 5664 du 11/09/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.39553, 54 m <sup>2</sup>	Village Nganga Lingolo		Pool	MAVOUNGOU MASSOLOLA Prince Christ Roi
	N° 5482 du 27/05/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup.400, 00 m <sup>2</sup>	Kintélé (Qtier Issouli)		Pool	MANDZONDZO IGNOUMBA Chancelvie Destinée Orielle
	N° 5680 du 17/09/20	Section E, bloc 105, Plle 8, Sup.312, 58 m <sup>2</sup>	318. Rue Mère Marie		Bacongo	TEZZOT Dina Dorcas
33	N° 5734 du 13/10/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup 201, 59 m <sup>2</sup>	Quartier Kombé		Madibou	LOUFOUKOU MASSAMBA Godeline
34	N° 5703 du 25/09/20	Section B2, bloc 141, Plle 6 bis, Sup.378, 51 m <sup>2</sup>	02, Rue Mbongui (Qtier Diata)		Makélékélé	BOUANGA DONGUI Mickaël Carlo Jubien
35	N° 5229 du 06/11/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup.357, 12 m <sup>2</sup>	Rue Oumba Augustine (Qtier Sadelmi)		Mfilou	N'TEMO LOUYEBO Emiroth Jean Slone
	N° 5231 du 06/11/19	Section A3, bloc 49, Plle 1, Sup.492, 50 m <sup>2</sup>	Rue Barthélémy Batantou		Makélékélé	MALONGA Blandine Lydia Florence
37	N° 4956 du 25/07/19	Section BH2, bloc 54, Plle 4, Sup.369, 83 m <sup>2</sup>	10, Rue Diamounou Jean Denis		Madibou	MATONGO Bienvenu Cyprien
	N° 5057 du 12/09/19	Section -, bloc -, Plle -, Sup 330, 00 m <sup>2</sup>	03, Rue Jourdain Ngafira (Le bled)		Mfilou	ONGAGNA Rodrigue Armel
39	N° 5645 du 08/09/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup 603, 37 m <sup>2</sup>	Quartier Mbanza-Nkandi		Pool	MAKOSSO Anatole Collinet et MAKOSSO Aurélie
	N° 5644 du 08/09/20	Section -, bloc -, Plle -, Sup 965, 90 m <sup>2</sup>	Quartier Mbanza-Nkandi		Pool	MAKOSSO Anatole Collinet et MAKOSSO Aurélie
	N° 5646 du 08/09/20	Section -, bloc -, File -, Sup 994, 63 m <sup>2</sup>	Quartier Mbanza-Nkandi		Pool	MAKOSSO Anatole Collinet et MAKOSSO Aurélie
	N° 5647 du 08/09/20	Section -, bloc -, File -, Sup 751, 77 m <sup>2</sup>	Quartier Mbanza-Nkandi		Pool	MAKOSSO Anatole Collinet et MAKOSSO Aurélie
	N° 5651 du 08/09/20	Section -, bloc -, Pile -, Sup 701, 77 m Section -, bloc -, Pile K54 type F4, Sup 151, 84 m <sup>2</sup>	Qtier Mbanza-Nkandi, Cité D.S.Nguesso, Etage « Modèle saka-saka », (Résidence le Duo de Limani)		Pool	MAKOSSO Anatole Collinet  MAKOSSO Anatole Collinet
	N° 5649 du 08/09/20	Section -, bloc -, File Ro4 type 14, 3dp 131, 64 m Section -, bloc -, Plle-, Sup 989, 25 m2	Moumpala (Djoumouna)		Pool	BAKANDANA Doctrové Mesmin Giscard
	N° 5635 du 1er /09/20	Section A, bloc 90(ex 7), Pile 5, Sup 231, 21 m <sup>2</sup>		31, Rue Mpiaka (Qtier Moukoundzi-Ngouaka)		PASSY Aimée Liliane
	N° 5579 du 31/07/20	Section C2, bloc 119, Pile 4 bis (ex 361), Sup 218, 67 m <sup>2</sup>	361, Rue Matouta Jean (ex Rue Jolly, Qtier Mpissa)		Makélékélé Bacongo	KANZA MALATOU Brunel
	N° 5596 du 11/08/20	Section C4, bloc 86, Plle 1, Sup 4896, 00 m2	ROUTE du Djoué 'Qtier la fougère)		Makélékélé	MATSIMA Jean Alban
	N° 4913du 02/07/19	Section -, bloc -, Pile -, Sup 90000, 00m <sup>2</sup> soit 9ha 00a	Village Ibimi		Pool	MOUTEKE MILANDOU Diane Marina Michele
WOUTERE MILANDOO Diane Mainta Miche						WOOTENE WILANDOO DIANE WANNA WICHER
Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration  Brigitte OKOLA Fait à Brazzaville, le 06 novemb						
à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 du Régime de la Propriété Foncière  Inspecteur Principal des Impôts						
The state of the s						

**LEGENDES** 

# La cuvée des artistes et écrivains légendaires (3)

Nous clôturons la présentation des artistes et écrivains légendaires Congolais par ce troisième volet. Ces légendes "hantent" les multiples facettes des soixante ans d'indépendance du Congo. Le choix fait, faut-il encore le rappeler est sans prétention d'exhaustivité.

La grande part du gâteau revient aux artistes-musiciens du fait de leur médiatisation, mais aussi de l'utilisation de leurs œuvres savourées par diverses générations. Et la musique est un compagnon du quotidien. La décennie 1960 annonce la couleur avec : Daniel Loubelo "Delalune" (+) (Ok Jazz, Bantous de la capitale, Tembo), Max Massengo "Le chef des chefs" (saxophoniste, cofondateur de Negro Band en 1958, Mboundzila), Tomba Dia Mahoungou (+) (Negro Band, Masano les rebelles), Ntounta Mamadou (+), (chanteur et chef de l'orchestre Cercul Jazz).



Camille Mouyéké

Leurs aînés et pionniers de la musique congolaise moderne : Paul Kamba (+) (Victoria Brazza), Antoine Moundanda (+) (Likembé géant, lauréat du premier Prix international attribué à la musique congolaise en 1954, Emmanuel Dadet Damongo (+) (Mélo-Congo). Ils ont connu un immense succès avant des cadets devenus illustres.

Un mot sur Passy Ngongo Mermans (créateur de Mando Negro en 1960 et premier guitariste congolais de Brazzaville



Matondo Kubu Turé

des Bantous de la capitale), Céli Bitsou (Bantous de la capitale, Ok Jazz et Vévé), Fidèle Zizi et Master Mwana Congo (Mando Negro Kwalakwa), avant d'aller poursuivre leurs carrières en France. Jacques Loubélo (+). La décennie 1970 : Pierre Moutouari (Sinza kotoko, Les Sossa) avec ses célèbres chansons



Mambou Aimée Gnali

"Julienne" et "Mahoungou". Mais, il s'est aussi fait remarquer dans les années 80 en se lançant dans une carrière solo et en glanant deux disques d'or avec les chansons "Missengué" et "Sailé".

Pambou Tchico-Tchicaya (Manta Lokoka, Bantous de la capitale). Sa célèbre chanson "Isabela" a marqué les mélomanes. L'artiste poursuit depuis une carrière solo en Australie. Il a à son actif trois disques d'or. N'oublions pas également : Lambert Kabako (+) (Mando Negro, Super Kwalakwa, Ban-



Djo Balard, "le Roi de la sape".

tous de la capitale), Alphonso Ntaloulou (+), Samba Mascott, José Missamou (+), le salsero congolais (Bantous de la capitale). Sammy Massamba, Tanawa, Samba Ngo. Miénandi Michou, Lumandé José Bados et Nkaya Matos Mwana Mukamba (SBB). Clotaire Kimbolo "Douley", ténor des Anges et son frère Gérard Kimbolo. Joséphine Bijou (+), chanteuse



Max Massengo

de talent et virtuose de la guitare (Les Orphelins, Ebouka System). Maurice Obami, la voix angélique, décédé à 20 ans, Toussaint Mombendza, Ngombé Pencky (+) (Manta Lokoka), Roger Pikou (African Kings pili-pili), deux orchestres de Pointe-Noire insaisissables. Pikou a aussi fait partie de Manta Lokoka et des Bantous de la capitale.

S'agissant des années 1980, on peut rappeler les noms de: Aurlus Mabélé (+), le roi du Soukous (Lokéto), Casimir Zoba "Zao", "L'ancien combattant", un sobriquet dû à sa célèbre chanson portant le même titre qui aurait pu lui permettre de décrocher un disque d'or. Nzongo Soul, Pembé Sheiro, Fernand Mabala (+), Rapha Boundzéki (+), Jacques Koyo "Chairman" avec sa célèbre



Pierre Moutouari

chanson "Marja" et sa célèbre danse "Engondza". San Martin Diafouka (Géo Momékano).

Que retenir des années 1990 : L'éclatante arrivée de Pierrette Adams, chanteuse de charme, les prestations accrocheuses de Roga-Roga avec Extra Musica. Roland Bienvenu Faignond (+) éclate dans les années 2000 avec Bana Poto-Poto.

Les écrivains sont aussi présents : Martial Sinda, Maxime Ndebéka, Dominique



Pambou Tchico-Tchicaya

Ngoie-Ngalla (+), Tchitchelé-Tchivéla, Caya Makhelé, Mambou Aimée Gnali, Dominique Mfouilou, Henri Djombo, Benoît Moundelé-Ngollo, Placide Nzalabaka, Marie-Léontine Tsibinda, Segolo Dia Mahoungou, Patrice Yengo.

La partition jouée par les cinéastes : Jean-Michel Tchissoukou, l'un des pionniers du ciné-



Casimir Zoba "Zao"

ma congolais, décédé à 53 ans. Réalisateur de : "La Chapelle" en 1979, Mpongo "Les Lutteurs" en 1982. François Dianga, mais aussi David Pierre Fila réalisateur des documentaires : "Le dernier des Babingas" en 1991, "Tala-Tala" en 1992 et un film fiction "Matanga". Camille Mouyéké a produit "L'épreuve du feu" en 1992, "Les Marvericks en 1998. Par contre, Sébastien Kamba, l'autre pionnier du cinéma n'est pas le réalisateur de "La Chapelle" comme nous l'avons écrit dans notre précédente édition.

Du côté des comédiens : Victor Ntouakanda, Pascal Mayenga, Paul Milongo, Matondo Kubu Turé, Georges Kouatila, Marie-Léontine Tsibinda, Marius Yelolo, Nicolas Bissi, Louya Mpené-Maléla.

Les peintres Emile Mokoko, Jacques Zigoma, François Tango, François Iloki, Nicolas Ondongo. Les sculpteurs Bernard Mouanga-Nkodia, Benoît



Pembé Sheiro

Konongo, Massengo. Sans oublier les sapeurs : Ntari Kalafar, Ngoma Marron, Guy-François Nkodia ''Francos", Maléba Gon det, Célestin Tshomba "Profa", Jacques Tabazo, Tikos Mazarin, Massengo Fonctionnaire, Gérard Bitsindou, Gomez De Makanda, Bongo Nouarra. Et Dio Balard "le Roi de la sape". Les photographes ont aussi des légendes: Dekoum, Nick (Niamba à l'Etat-civil), tous deux décédés, Alphonse Kina, Joseph Kinouani, Mimi, Makabus, Pilo, Justin BB, Pierrot, Bissengo Color (+). Yves, Yelenguengué et Kwami à Pointe-Noire.

Bien d'autres artistes pouvaient figurer dans cette longue liste. Chacun de nous peut contribuer à leur découverte.

> Alain-Patrick MASSAMBA

28° JOURNEE INTERNATIONALE DE L'ECRIVAIN AFRICAIN

#### Henri Djombo et ses derniers romans à l'honneur

Sous le patronage de Bruno Jean Richard Itoua, ministre de l'Enseignement supérieur, il a été célébré samedi 7 novembre dernier à Brazzaville, la 28e édition de la Journée internationale de l'écrivain africain. Cette édition a été consacrée au romancier et dramaturge congolais Henri Djombo. Ses deux derniers romans: «L'avenir est dans ma tête» (266 pages, paru en 2019); «On arrivera toujours quelque part» (179 pages, paru en 2020), ont été présentés et dédicacés à cette occasion. Plusieurs personnalités venues du Bénin, de France, du Sénégal, de la RDC, etc. ont pris part à cet événement. Entre autres, Guillaume Pépin, ministre d'Etat RD congolais, en charge de la Coopération internationale et de la francophonie, et Chris Mburu, Coordonnateur résident du système des Nations Unies au Congo. Ont également participé à l'activité, plusieurs membres du Gouvernement, des universitaires et des férus de la littérature. L'écrivain a été distingué d'un certificat et d'un trophée pour l'ensemble de son œuvre estimée à une douzaine de livres. À travers trois panels, les participants ont été amenés à mieux connaître l'auteur et ses écrits.



Henri Djombo



Photo de famille

Le premier panel, constitué essentiellement des ministres, a été l'occasion, pour les membres du Gouvernement, d'encenser leur collègue écrivain, tout en définissant son écriture. Pour Anatole Collinet Makosso, si à travers ses écrits, Henri Djombo édifie et inspire la jeunesse, l'écriture doit être, avant tout, une discipline, un instrument efficace pour construire une Nation.

Le ministre d'Etat de la RDC s'interroge: comment un homme si chargé comme le ministre Djombo fait-il pour trouver du temps à l'écriture? Il a estimé que c'est fort probable que ce soit par passion qu'il le fait.

Destinée Hermella Doukaga, pour sa part, pense que l'écriture est un exercice noble, mais difficile, dans la mesure où on a certes accès à l'intimité des autres, mais, surtout parce que c'est un acte de bravoure, de courage qu'on n'assume pas n'importe quand et n'importe comment.

Et L'éon Juste Ibombo, de son côté, d'inviter la jeunesse à suivre l'exemple de l'écrivain Henri Djombo.

Dans les deux derniers panels, les conférenciers, les Prs Patient Bokiba, Mukala Kadima-Nzuji, Omer Massoumou; le Docteur Itoua, etc. ont surtout mis en relief ses deux derniers romans.

Tous ont été unanimes à dire que Henri Djombo est un humaniste, en ce sens que le fondement moral de l'homme est essentiel dans ses écrits.

A l'en croire, l'homme est au centre de tout.

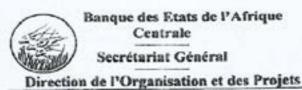
Par ailleurs, le Pr Kadima-Nzuji a indiqué qu'en parcourant ses romans, on a le sentiment que l'écrivain Djombo engage un combat permanent avec l'écriture, les mots, les personnages et l'environnement qu'il essaie de comprendre et de décrire.

Parlant de «L'avenir est dans ma tête», le doyen de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH) estime que ce roman qui commence et se termine par «l'avenir est dans ma tête», situe le lecteur dans l'enjeu de la fiction narrative. Une fiction qui repose sur une conception de la culture et de la transmission. Comme si chaque sujet participant à la culture jouait sa partition et passait le témoin

Enfin, le docteur Itoua, qui a fait la lecture du roman «On arrivera toujours quelque part», a édifié l'auditoire sur le fait que Henri Djombo critique avec une certaine intelligence les travers de la société

Clôturant l'événement, Bruno J. R. Itoua a indiqué que la Journée de l'écrivain africain, instituée le 7 novembre 1992, sera intégrée dans l'agenda officiel de la République du Congo.

Marcellin MOUZITA M.







## PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368

Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)
Services Centraux de la BEAC

Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 Yaoundé - République du Cameroun Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax : (237)2 22 23 33 29

## Commission de Passation des Marchés Composante COBAC du Projet

Institution: Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun

Nom du projet: Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC - P161368

Don IDA no: D3030

<u>Titre de service</u>: Services de consultant pour l'élaboration des manuels des procédures pour le Secrétariat Général de la COBAC

Bénéficiaire: COBAC

#### SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET NO 024/BEAC-COBAC/ PRCIFRC-UGRIF/2020-MI

1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a sollicité un crédit et un don de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie du don pour effectuer des paiements au titre du contrat de Services de consultant pour l'élaboration des manuels des procédures pour le Secrétariat Général de la COBAC.

#### 2. Mission de consultants:

Soucieux d'asseoir un dispositif de supervision en phase avec les meilleures pratiques, le Secrétariat Général de la COBAC a décidé d'adopter la supervision basée sur les risques (SBR) comme méthode de supervision et ce, conformément à son Plan Stratégique 2019-2021. Par conséquent, l'implémentation de la SBR va amener chaque entité opérationnelle du Secrétariat Général de la COBAC à revisiter ses méthodes de travail dans cette nouvelle dynamique qui nécessite une formalisation accrue des méthodes de travail et un développement de l'expertise dans plusieurs domaines. A cet égard, la SBR impose une réorganisation adaptée pour une meilleure connaissance des établissements, une évaluation préalable des risques, la formalisation des procédures d'examens, la confection d'une matrice de risque/notation de la gestion du risque, etc. La mission attendue du consultant consiste donc à:

-élaborer un canevas type pour les manuels de procédures et les modes opératoires du Secrétariat Général de la COBAC;

-passer en revue les procédures et modes opératoires déjà existants afin d'harmoniser leur présentation avec le cadre général préalablement défini :

-rédiger, pour le compte du Secrétariat Général de la COBAC, les processus et les procédures métiers ainsi que les règles de gestion afférentes aux différentes activités et domaines de supervision, en étroite collaboration avec les agents du Secrétariat Général de la COBAC travaillant dans les différents métiers.

L'objectif étant pour le Secrétariat Général de la COBAC de disposer d'une description claire et précise de ses processus, procédures et règles de gestion, en phase avec les meilleurs standards Général de la COBAC et de disposer d'un manuel des processus pour homogénéiser les techniques de contrôle, le traitement des dossiers et la réponse du superviseur aux assujettis.

La durée de la mission est estimée à six (6) mois maximum et la date prévue pour le démarrage est pour février 2021.

Les termes de référence (TDR) peuvent être consultés sur le site web de la BEAC et de la COBAC aux adresses www.beac.int et www.cobac. int.

3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF), représentant le Secrétariat Général de la COBAC, invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Firmes intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (les références du cabinet concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Le Consultant doit faire preuve d'une solide expérience d'environ dix (10) années dans le domaine de gestion des projets bancaires et doit justifier d'une expérience pertinente et prouvée, au cours des cinq (5) dernières années, d'au moins deux (2) missions probantes dans l'élaboration des processus, des procédures et règles de gestion dans des organes de supervision ou des organismes similaires. En outre, il devra connaître la gestion de projet complexe, la conduite du changement, et avoir une maîtrise d'un système d'information d'un organe de supervision. Au stade de présélection, les CV des experts clés ne seront pas évalués.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des de projet d'investissement (le Règlement)» de juillet 2016 révisé en novembre 2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les candidats peuvent s'associer avec d'autres consultants pour renforcer leurs compétences respectives, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont retenus.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualification de Consultant telle que décrite dans le «Règlement». De plus amples informations peuvent être obtenues pendant les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heure locale).

6. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard le 30 novembre 2020.

Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)

Immeuble BEAC sis à l'avenue Jean Paul II, B.P.: 2180, Libreville, République Gabonaise Tél.: (+241) 01 74 45 47

A l'attention de Monsieur le Secrétaire Général de la COBAC, Représenté par la Direction de la Réglementation, des Etudes Générales et des Relations Internationales (DREGRI)

beninga@beac.int et ndzie@beac.int avec copie à adoum@beac.int

Yaoundé, le 05 novembre 2020

Le Coordonnateur du Projet

#### **COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

# Permettre à l'arrière-pays d'être connecté aux réseaux de télécommunications

Vingt localités du Congo sont maintenant couvertes en matière de communications électroniques sur trente prévues en 2020, grâce à l'opérationnalisation au mois de mai 2019 du Fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASU-CE). Ce Fonds a été créé par la loi n°9 du 25 novembre 2009. En son article 91, le FASU-CE vise à permettre l'inclusion numérique pour l'ensemble de la population sur le territoire national sans discrimination aucune. C'est ainsi que Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique, a procédé à l'inauguration des sites distants en réseaux de télécommunications. La cérémonie a eu lieu à Brazzaville, vendredi 6 novembre 2020, en présence de Ayham Moussa, directeur général de MTN Congo, et Victor Mabiala, directeur administratif, financier et comptable de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), représentant Louis Marc Sakala, le directeur général. Cette cérémonie a aussi connu la présence de deux membres du Gouvernement, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre en charge de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, et Gilbert Mokoki, ministre s'occupant des Zones économiques spéciales.

ration, le FASU-CE met en œuvre une politique d'accès et de service universel des communications électroniques, qui s'est fixé pour objectifs de couvrir les zones appelées zones blanches et réduire la fracture numérique avec,

Nyanga, Mouindi, Koutina, Nzambi et Dounguila, dans le Niari; Imvouba, Mbouambé Léfini et Loulombo, dans le Pool; et enfin Mbié, dans la Cuvette-Ouest.

Le ministre Léon Juste Ibombo a concrétisé cette connexion à travers l'émission d'un appel à un couple



Victor Mabiala, Léon Juste Ibombo et Ayham Moussa

localités à desservir avec des populations à très faibles revenus. Nous, le Groupe MTN, nous pensons effecde la communication. Nous sommes déterminés d'aller là où les autres ne vont pas.» Pour sa part, Léon Juste à internet dans les établissements ci-après: l'Ecole normale polytechnique, les lycées Victor Augagneur, diligence de promulgation des textes réglementaires, ainsi que par la mise à disposition des fonds né-





Une vue des invités avec deux membres du Gouvernement Gilbert Mokoki et Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou

à terme, des projets ayant un impact économique, social et environnemental. Grâce à l'opérationnalisation de ce Fonds, l'accès aux services de communications électroniques est maintenant possible pour tout citoyen, où qu'il se trouve sur le territoire national, à un prix abordable et ce, dans le respect des principes d'égalité, de continuité et d'universalité. Plusieurs localités, jusquelà déconnectées en communications électroniques, exigeaient du Gouvernement l'installation des antennes de communications, afin de les désenclaver, à l'instar des grands centres d'intérêt économique. Les localités venant d'être connectées aux réseaux sont: Bouaniéla et Boyelé, dans la Likouala; Bokoma, dans la Cuvette; Les Saras, dans le Kouilou; Akou, Mboubée, Mbon, Olounou et Ossa, dans les Plateaux;

Beninga, Ngongo, Vouka,

habitant Bouaniéla, localité la plus lointaine de Brazzaville, et un transfert des fonds par Mobile money effectué facilement pour confirmer l'effectivité de la couverture en communications électroniques de ces localités. Le Fonds pour l'accès et le service universel des communications électroniques a permis à l'ARPCE d'atteindre les résultats escomptés du projet réalisé par l'exécution de son programme et de son budget 2020. La société MTN a été le prestataire de l'opération.

Ayham Moussa, le DG de cette société, a décrit l'évaluation des travaux réalisés depuis le mois de juin 2020, dans le cadre de la couverture des zones blanches, qui, depuis 20 ans, n'étaient pas connectées aux réseaux téléphoniques. «Le moment que nous célébrons aujourd'hui est très capital dans l'histoire de notre secteur. C'est pourquoi, il a été créé des sites téléphoniques dans les

tivement que tout le monde doit bénéficier des avantages des zones connectées. Notre mission et notre vision nous Ibombo a rassuré que «le désenclavement de notre territoire en matière de communications électroniques Poaty Bernard, les lycées techniques agricoles de Ouesso et de Gamboma et les lycées techniques de



Les officiels à la fin de la cérémonie

obligent à améliorer encore plus la vie des concitoyens en les connectant aux technologies de l'information et est bien en marche. Nous venons de lancer les travaux de construction de 13 salles multimédias, équipées Kinkala et d'Oyo. L'engagement et la détermination de la plus haute autorité du pays ont été traduits par la cessaires à l'organe de gestion. Pour notre part, le Fonds d'accès pour le service universel des communications électroniques ne ménagera aucun effort pour qu'il en soit ainsi: des équipements performants, la qualité et la pérennité de service de communications électroniques».

A noter que le FASU-CE dont la présidence est assurée par le ministre des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique et le secrétariat par le directeur général de l'ARPCE, est un outil stratégique du Gouvernement destiné à promouvoir l'équilibre social en assurant, entre autres, dans le contexte des communications électroniques, la couverture des zones blanches et non desservies en réseaux de communications électroniques, dans le but de favoriser l'inclusion sociale des populations rurales.

#### **FOOTBALL**

# Diables-Rouges: avec quelle équipe?

e coronavirus ne facilite pas la tâche au sélectionneur des Diables-Rouges, Valdo Candido. Il sera privé de son buteur-vedette, Thievy Bifouma, testé positif à la CO-VID-19. Un souci de plus pour lui. Il devra donc revoir son onze de départ pour le match Congo-Eswatini.

A partirt de jeudi prochain et pendant une semaine pleine, les Diables-Rouges du Congo en découdront deux fois avec l'Eswatini en matches comptant pour les 3e et 4e journées des éliminatoires de la CAN-Cameroun 2022: le 12 à Brazzaville, et le 16 novembre à Mbabane. En regardant la liste des joueurs retenus par Candido Valdo il y a une semaine, nombreux s'étaient aperçus, une fois de plus, qu'une grande majorité des ioueurs opéraient dans des clubs européens. Et il n'ont pas pu ne pas s'interroger sur ce qu'il pouvait se passer en raison de la pandémie de Covid-19. Aucun footballeur n'est à l'abri d'une contamination du coronavirus. Ainsi comme ils le redoutaient, déjà un pion majeur de l'équipe, en l'occurence Thievy Bifouma, est dans l'impossibilité de rallier Brazzaville et les Diables-Rouges. Son test virologique effectué au



Thievy Bifouma, forfait

Maroc où il se trouvait, est revenu positif. Le maître à jouer des Diables-Rouges s'est vu donc obligé de renoncer, non sans avoir envoyé son bulletin de test à la Fédération congolaise de football (FECOFOOT). L'autre mauvaise nouvelle, c'est l'absence du milieu de terrain Junior Amour Loussoukou, porteur du brassard de capitaine lors des deux premières journées des éliminatoires, à Thiès (contre le Sénégal) et à Brazzaville lors de la réception de la Guinée-Bissau, pour des raisons administratives, confie

Que se passera-t-il si joueurs voyaient obligés eux-aus-si de renoncer? En effet, voyager en temps de coronavirus est un vrai problème. Trouver des avions, tester les joueurs, respecter les réglementations imposées par chaque pays. C'est un vrai casse-tête pour les fédérations nationales. La situation pourrait devenir ingérable.

La FIFA a anticipé le problème en disant que les équipes devaient se soumettre aux normes sanitaires. On se souvient qu'à quelques heures du match

amical disputé et perdu à Faro il y a plus d'un mois face à la Gambie, Vinny Ibara présent pourtant au rassemblement avait été contrôlé positif et avait dû déclarer forfait. Et donc, jusqu'à quelques heures du match aller Congo-Eswatini ce jeudi 12 novembre au Stade Massamba-Débat, Valdo ne sera pas à l'abri de mauvaises nouvelles. Les choix seront alors forcément difficiles à

Jean ZENGABIO

#### **NECROLOGIE**

#### Ippet, un handballeur adepte du beau jeu

'ancien international congolais de handball, Jean-Robert Ippet, s'est éteint le 29 octobre dernier à Pointe-Noire, à 68 ans. Son inhumation a eu lieu le lendemain à Diosso.

Il est vrai que le nom d'Ippet ne dit pas grand-chose à la génération actuelle. Mais les anciens se souviennent de lui comme d'un handballeur intelligent, au bras puissant, à la grâce féline, au regard portant loin, à la gestuelle inimitable. Il incarnait avec ses deux amis d'enfance, Chérubin Nkodia et Didier Nsonga, le handball total du grand Diables-Noirs "Ajax" des années 1970. Ces années-là, alors que le handball tendait déjà à être confisqué par les grands gabarits et devenait une affaire de muscles, les Diables-Noirs lui ont redonné de la saveur. Grâce à leur trio du tonnerre, peut-être la meilleure triplette de handball de leur génération, pour paraphraser l'émérite Fulbert Kimina-Makum-

Le handball proposé à l'époque par Diables-Noirs "Ajax" était spectacle et joie. Jean-Robert Ippet était avec Chérubin Nkodia et Didier Nsonga ses joueurs les plus fabuleux. Ces trois jeunes gens étaient une attraction pour le public, un régal pour les petits veux des spectateurs qui se bousculaient aux portillons du stade annexe d'antan ou de celui du Centre sportif de Makélékélé, pour ne pas manquer à leurs ballets. Ils épiaient et savouraient le moindre



Jean-Robert Ippet

geste technique de ce trio. Gamins, Ippet, Nkodia et Nsonga formaient déjà un trio à Pointe-Noire, où ils ont grandi au quartier Losange. Au milieu des années 1960. Attirés d'abord par le football à l'instar de leurs contemporains, ils renoncent un jour et se tournent vers le basket-ball, dans Télésport et l'équipe du CEG Félix Tchicaya. Puis un enseignant d'EPS du CEG Mgr Carie, Narcisse Ivounda, les détourne du basket-ball pour les orienter au handball. Tous trois évoluent dans ASP, club avec lequel ils sont trois fois champion du Kouilou. Ils sne resteront que deux, Chérubin Nkodia ayant débarqué à Brazzaville après son admission au bac. Pas pour longtemps, car Ippet et Nsonga, admis

à leur tour au bac, rejoignent Chérubin Nkodia. Pour revendiquer leur place dans le giron très grouillant et sélectif des Diables-Noirs. Test réussi, et ils ont reconstitué leur trio. Leurs coéquipiers seront, entre autres, Pambou "Batos", les frères Lascony (Charles et Aimé), Mouélé, "Ringuet", Mvoula, etc., virtuoses les uns et les autres. Avec Diables-Noirs, Jean-Ro-

bert Ippet a remporté trois titres communaux et nationaux de champions (1973, 1974 et 1975). Entre-temps, les sélectionneurs nationaux lui avaient déjà tendu la perche. On l'a donc retrouvé dans l'équipe nationale dès 1972. Mais son ascension sera stoppée, à cause de son départ en France en 1977 pour poursuivre les études supérieures. Et à son retour, il ne lui restait plus qu'à mettre fin à sa

Sincères condoléances à la famille éplorée de Jean-Robert Ippet! Et que Dieu l'accueille en son Royaume.

Jean ZENGABIO

#### **ERRATUM**

En publiant les observations de M. Emmanuel ZOULA, dans notre édition n°4016 du vendredi 6 novembre, un groupe de mots a été omis dans la quatrième colonne de l'article. Au lieu de: "La ligue n'est qu'un démembrement de la Fédération internationale de football association (FIFA)", il faut lire: "La Ligue n'est qu'un démembrement de la Fédération, comme la Fédération congolaise est un démembrement de la Fédération internationale de football (FIFA)". Toutes nos excuses à M. Emmanuel ZOULA.

#### **KARATE**

# Les différents styles pratiqués au Congo

Vous avez envie de pratiquer un art martial authentique, d'apprendre à vous défendre, de pratiquer un sport de compétition attrayant ou simplement d'entretenir ou améliorer votre condition physique? Me Equateur Denis Nguimbi, ancien compétiteur national et actuel directeur technique du club OKC à Tié-Tié, vous édifie sur les différents styles de karaté.

\*Me! Après votre glorieux passé de compétiteur, vous êtes à l'encadrement technique des néophytes. Pouvez-vous nous parler des différentes disciplines du karaté?

\*\*Le karaté est une discipline vaste et complexe. Bien que n'ayant pas pratiqué toutes les disciplines, en ma qualité de sempai (vieux maître), et par expérience, je vais essayer de vous parler des différentes disciplines ou styles pratiqués au Congo. Je commence par le judo, l'ancêtre des arts martiaux. Le judo est par excellence l'art de la souplesse (ju). Il repose sur le principe qu'il ne faut jamais s'opposer directement à l'action de l'adversaire, mais utiliser sa force à son profit; s'il pousse, on tire; s'il tire, on pousse. Le but est la projection de l'adversaire et sa maîtrise au sol par des techniques d'immobilisation, de strangulation, d'étranglement ou luxation. La technique du judo se répartit donc en nage-waza (techniques de projection) et en ne-waza (techniques au sol). Me Jigoro Kano, de nationalité japonaise est le père fondateur du iudo.

L'aïkido: nommé art de la paix, c'est une méthode mise au point au début du 20e siècle par le Japonais Morihei Ueshiba. Plus qu'un sport ou un art martial, l'aïkido



Me Equateur Denis Nguimbi

(voie de la concorde par l'union spirituelle, une philosophie tout empreinte de religiosité. Le but est d'amener l'adversaire à la raison en lui prouvant qu'il ne peut atteindre l'adversaire et sans lui causer un dommage irréparable. Cet aspect humanitaire s'explique par les racines religieuses de l'aïkido. L'attaque adverse est donc adroitement esquivée (sabaki) et non bloquée; l'adversaire est désorienté et projeté dans un mouvement toujours tournant, grâce à l'utilisation rationnelle de sa propre force. On peut aussi amener l'adversaire au sol et le placer dans une position inoffensive par la torsion de l'articulation de la main, du coude ou de l'épaule. Contrairement au judo et au karaté, il n'y a jamais eu l'organisation d'une compétition en

aïkido au monde. Le kyokushin: fondé par le Co-

réen Me Masutatsu Oyama, le combat dure trois minutes. Le but visé ici est de mettre l'adversaire hors d'état de nuire, donc le KO. Le compétiteur porte la même tenue gu'au karaté shotokan.

Le shotokan: du nom du bâtiment en bois qui abritait le premier dojo, le shotokan fut fondé au début du xxe siècle par le Japonais Gichin Funakoshi. C'est le style de combat le plus pratiqué au Congo. C'est une technique légère et longue, surtout efficace à longue distance. Le compétiteur porte une coquille sous le karatégi blanc, des gants et un protège-dents. Le shiai (compétition) se pratique avec contrôle des coups pour éviter les blessures. On frappe avec les mains et les pieds. Le combat dure trois minutes.

Le taekwondo: d'origine coréenne, il est devenu un art martial olympique depuis quelques annees. 90% des points som marqués par les keri-waza (techniques des pieds) et les tsuki-waza (techniques de coups de poings directs). Le compétiteur porte le Dobok blanc (tenue de compétition), le plastron, le casque, la coquille, les protections des avant-bras et les tibias portés sous la tenue, les gants, la protège dents. La durée du combat est de trois rounds de deux minutes avec une minute de repos entre les rounds. L'attaque de l'adversaire au sol est interdite.

\*Me, y a-t-il une discipline qui est au-dessus des autres?

\*\*D'emblée je dis non! Au combat, c'est le plus rapide et le plus intelligent qui gagne.

> Propos recueillis par Madocie Déogratias MONGO

#### **CABINET D'AVOCATS** Bienvenu MASSOUANGUI

Bureau de Pointe-Noire B.P. 25 République du Congo / Tel : +242 06 956 27 51

#### INSERTION LEGALE

Maitre Bienvenu MASSOUANGUI, Avocat | A/- Désignation : au Bureau de Pointe-Noire, titulaire du Cabinet d'Avocats Bienvenu MASSOUANGUI, sis au 55, avenue MOE VANGOULA, marché Plateau, centre-ville.

Vente sur saisie immobilière du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire des dites audiences, à 9h00. L'adiudication aura lieu le 21 Novembre 2020 à 9h00. On fait savoir à tous à qui il appartiendra : Qu'en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire, la reconnaissance de dette notariée dressée par le notaire à Pointe-Noire, Maitre Hugues Anicet MACAYA-BAL-HOU; Et par suite d'un commandement de Maitre MPANDZOU Simplice, huissier de justice à Pointe-Noire, en date du 31 juillet 2018 dont dénonciation a été faite au bureau de la conservation foncière de Pointe-Noire, le 24 octobre 2018.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur ATTIE Ibrahim, commerçant demeurant à Pointe-Noire, sissant. Ayant pour conseil Maitre Bienvenu MASSOUANGUI, avocat au Bureau de Pointe-Noire, au Cabinet d'Avocats Bienvenu MASSOUANGUI, sis 55 avenue MOE VAN-GOULA, marché du Plateau, centre-ville de Pointe-Noire; En présence ou lui dûment appelé de Monsieur YEBAS Paul Marie Vistel « administrateur libéral », demeurant à Pointe-Noire, partie saisie défaillant.

Ayant pour Conseil Maitre Alain Ludovic TSAMBA, Avocat au bureau de Pointe-Noire, au Cabinet d'Avocats Alain Ludovic TSAM-BA. sis au 7ème étage TOUR MAYOMBE. Pointe-Noire. Il sera le 13 avril 2019, à 9h00, procédé en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de justice de Pointe-Noire, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Un immeuble bâti assorti d'un mur de clôture en matériaux durables ayant un portail dont la devanture se présente comme suit :

•Grande maison subdivisée de la manière suivante :

-01 grand salon+01 salle à manger +01 cuisine +04 chambres à coucher +02 salles de bain équipées +01 débarras extérieur

#### •A l'étage :

-01 grand studio +01 salle de bain équipée +01 salle à usage de bureau +01 débarras au rezde-chaussée.

#### •A l'Annexe

- 01 appartement ayant 01 chambre à coucher +01salle de bain équipée +03 studios dont (01) avec salle de bain équipée + toilette extérieures ; WC + douche +buanderie.

- 01 studio externe annexé au mur de clôture de la devanture de la parcelle.

#### B/ Mise à Prix: 90.000.000 FCFA

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus. On ne peut porter des enchères qu'après avoir déposé une consignation une consignation de 100.000 FCFA entre les mains du greffier en chef du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, 03 jours au moins avant la date d'adjudication. Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 26 mars 2019 par l'Avocat poursuivant soussigné. S'adresser pour tous renseignements à :

1-Maitre Bienvenu MASSOUANGUI, Avocat au bureau de Pointe-Noire, dépositaire d'une copie du cahier de charge. Té : 06 956 27 51 2-Maitre MPANZOU Simplice, huissier de justice à Pointe-Noire, dépositaire d'une copie du cahier de charge. Téléphone : 06 667 91 92 3-Au greffe des criées du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire où le cahier de charge est déposé.